

**Anishnabe Niigaanziwin :
Structures et procédures de la
première nation de Serpent River**

Document préparé dans le cadre
du Programme de recherche
de la Commission royale
sur les peuples autochtones

Septembre 1994

Table des matières

Préface iii

Sommaire v

But 1

Profil communautaire 2

Contexte 2

Emplacement 2

Population 2

Organisation et administration de la bande 5

Comités de la bande 8

Économie 9

Résumé 9

Structures et procédures actuelles de la PNSR 10

Méthodologie 12

Examen du projet 12

Techniques d'échantillonnage, participation communautaire 13

Exécution 16

Équipe de recherche 19

Résultats 20

Résumé des résultats de l'enquête 20

Obstacles à l'instauration de gouvernements indiens 22

Structures et procédures proposées 24

Structures proposées 24

Procédures proposées 29

Résumé 32

Recommandations à la Commission royale sur les peuples autochtones 33

Droit inhérent 33

Traités 33

Relation 33

Développement communautaire 33

Consultation communautaire 34

Fonction gouvernementale autochtone 35

Commission royale sur les peuples autochtones 35

Addenda (septembre 1994) 36

Annexe 1

Enquête de 1993 sur l'autonomie gouvernementale 39

Annexe 2
Enquête — Documentation 42

Annexe 3
Résultats de l'enquête 48

Annexe 4
Résultats des groupes de discussion 90

Annexe 5
Résultats de l'enquête — Graphiques 115

Annexe 6
Chercheurs du projet 122

Bibliographie 124

Préface

Le présent rapport, soumis à la Commission royale sur les peuples autochtones par la première nation de Serpent River, complète un projet de recherche entrepris par les membres de la collectivité de cette Première nation.

La recherche est le fruit d'un effort conjoint auquel ont participé les membres de la collectivité, le conseil de bande, la coordonnatrice de l'autonomie gouvernementale et la Commission royale sur les peuples autochtones.

Anishnabe Niigaanziwin est une expression ojibway qui signifie «autonomie gouvernementale d'un peuple». Elle se décompose comme suit : *Anishnabe* (d'où nous venons), *Niigaan* (maître chez soi ou chez nous) et *ziwin* (façon de vivre ou d'être).

La question des gouvernements indiens doit être examinée sous l'angle de la croissance et des complexités des services à nos collectivités. La *Loi sur les Indiens* préconise une méthode de sélection des dirigeants et d'administration des fonds des Indiens sans l'assortir de l'avantage de répondre aux besoins courants de chaque collectivité en ce qui concerne la gestion de leurs ressources humaines et naturelles.

En tant que sujet de cette étude de cas par la Commission royale, le conseil de première nation de Serpent River se paie le luxe de «rêver» quelque peu ou de créer une nouvelle vision de la fonction gouvernementale avec toutes ses structures et procédures, et la nécessité de rédiger nos propres lois en ce domaine.

Nous avons l'intention de faire connaître à nos citoyens les modalités actuelles de la *Loi sur les Indiens* et la façon dont nous avons répondu à sa politique de transfert des responsabilités. Toutefois, les gouvernements des Premières nations ne doivent pas se limiter à la simple gestion des programmes gouvernementaux.

Des questions comme le mandat, le droit de vote des citoyens hors réserve pendant les élections et l'envergure du conseil de bande sont toutes examinées dans le présent document. La réponse générale est que bon nombre de gens sont satisfaits du système actuel, et ne réclament que des changements mineurs.

Nous devons aller au-delà de l'opinion de nos citoyens à l'égard du statu quo. Il est clair que la *Loi sur les Indiens* du gouvernement fédéral ne devrait plus être la base de la fonction gouvernementale. Elle a détruit le mode traditionnel de sélection des dirigeants. Nous ne voulons peut-être pas revenir à ce système, mais nous sommes assurément mieux qualifiés que les

rédacteurs de cette loi pour concevoir un modèle reflétant davantage les besoins actuels de la première nation de Serpent River.

J'aimerais remercier les citoyens qui ont pris le temps de participer au présent rapport, le personnel, le chercheur ainsi que les experts-conseils, pour tous les efforts déployés afin d'achever cette phase du projet. Miigwetch!

Chef Earl Commanda
Première nation de Serpent River
Septembre 1994

Sommaire

La recherche s'est fondée sur trois questions centrales :

- a) Quels sont les nouveaux modèles de la fonction gouvernementale autochtone?
- b) Quels sont les obstacles à l'autonomie gouvernementale et les ressources nécessaires à cette dernière?
- c) Quelles stratégies les autochtones adoptent-ils ou peuvent-ils adopter pour réaliser complètement leur autonomie gouvernementale?

Dès le départ, il a été convenu que, pour vraiment comprendre les effets de ce concept sur la première nation de Serpent River, la collectivité devait participer le plus possible à cette recherche. Nous avons retenu, sous contrat, les services d'une entreprise de consultation autochtone, Neewin Noding, pour guider la recherche. La conception et l'exécution de la recherche a nécessité la participation du conseil de bande, des responsables du Programme de l'autonomie gouvernementale ainsi que du comité d'autonomie gouvernementale.

Genabajing est une petite collectivité de 280 membres habitant sur le rivage nord du lac Huron. Il s'agit d'une collectivité traditionnelle en ce sens qu'elle est petite, homogène et possède un fort réseau de relations de parenté. La Première nation habite cette région depuis des temps immémoriaux. Avec la signature du Traité Robinson avec les Hurons en 1850 et à la suite d'une colonisation subséquente sanctionnée par la *Loi sur les Indiens*, des membres de cette bande anishnabek ont délaissé leur mode de vie nomade pour se fixer en permanence dans les limites définies par le traité. Cette collectivité, traditionnellement appelée Genabajing, porte maintenant le nom de première nation de Serpent River.

Ses membres se sont toujours gouvernés eux-mêmes. Avec l'imposition de la *Loi sur les Indiens* en 1876, il a fallu adopter un modèle défini par cette loi, dont les règles ne tenaient pas compte de la culture ni de la tradition de cette collectivité; pis encore, elles la dépouillaient de tout pouvoir réel de prise et d'application de décisions. Les membres de cette collectivité se sont adaptés au nouveau mode de vie, mais même avec le passage des générations, ils n'ont pas perdu le souvenir de leur ancienne forme traditionnelle de gouvernement.

Actuellement, la collectivité est gouvernée selon la *Loi sur les Indiens*, par un chef et cinq conseillers de bande élus tous les deux ans. La première nation de Serpent River fait partie du Conseil tribal de North Shore, organisme qui regroupe sept Premières nations situées entre Sault Ste. Marie et Sudbury (Ontario).

Le Conseil tribal de North Shore participe aux négociations sur l'autonomie gouvernementale depuis 1990. Il s'agit d'un effort conjoint, bien que chaque collectivité travaille en autonomie dans sa propre structure.

Pour comprendre les obstacles et, par conséquent, les ressources nécessaires pour atteindre l'autonomie gouvernementale, les chercheurs ont examiné les structures et procédures actuelles. Autrement dit, nous avons demandé aux membres de la collectivité d'examiner une structure qu'ils connaissaient déjà bien, puis de formuler des commentaires sur la façon d'améliorer celle-ci. Pour ce faire, nous avons conçu un questionnaire utilisant le présent système comme point de départ. Ce questionnaire a été distribué à tous les membres de la bande vivant dans la collectivité, ainsi qu'à un échantillon aléatoire de membres habitant hors réserve.

Les données des réponses au questionnaire n'ont pas été codées en fonction du sexe des répondants, car les chercheurs se préoccupaient essentiellement d'une image collective totale. Toutefois, l'âge a été considéré comme un facteur dans la formation des groupes de discussion.

En second lieu, les chercheurs ont organisé des groupes de discussion, également formés d'habitants de la collectivité, pour évaluer les émotions et les sentiments profonds à l'égard des questions touchant l'autonomie gouvernementale. Les membres de la collectivité ont ainsi eu l'occasion d'exprimer leurs craintes, et ce processus a par la suite permis d'orienter le Programme de l'autonomie gouvernementale en fonction des préoccupations, de sorte que les groupes de discussion ont fait d'une pierre deux coups. Un addenda au présent rapport montre comment le Programme de l'autonomie gouvernementale a donné suite aux situations soulevées au cours de cette recherche et a répondu aux préoccupations de la collectivité.

Recommandations

Les 22 recommandations découlant de notre projet de recherche figurent dans le corps principal du présent rapport. En voici les faits saillants :

Droit inhérent

- Que les gouvernements du Canada (fédéral et provinciaux) reconnaissent le droit inhérent des autochtones à l'autonomie gouvernementale, et que l'on applique ce droit en poursuivant les négociations dans ce domaine.

Relation

- Que la relation entre les autochtones et les gouvernements du Canada se fonde sur la coopération et le respect.

Développement communautaire

- Que les gouvernements reconnaissent la pénurie de programmes et services indispensables aux autochtones, et qu'ils agissent en conséquence. Il faut des ressources notamment pour le développement économique, l'éducation, la santé (physique et mentale), les services sociaux (jeunes et personnes âgées), l'emploi, la formation, les travaux publics et le logement. Il faut répondre efficacement et le plus tôt possible aux besoins humains de base, si les autochtones veulent acquérir l'autonomie gouvernementale.

Consultation communautaire

- Que les gouvernements reconnaissent la nécessité d'affecter d'autres ressources pour la consultation communautaire par les Premières nations qui négocient l'autonomie gouvernementale, et qu'ils agissent en conséquence.
- Que les gouvernements reconnaissent la compétence des Premières nations relativement à leurs membres habitant hors réserve et que des ressources soient prévues pour consulter ces personnes au sujet de l'autonomie gouvernementale.
- Que le gouvernement fédéral consulte les principaux organismes autochtones représentatifs et, si possible, les collectivités autochtones avant de fournir un soutien et des ressources aux représentants autochtones qui aimeraient acquérir une certaine forme d'autonomie gouvernementale autochtone, afin de ne pas nuire aux initiatives similaires menées ailleurs au même moment. Par exemple, la First Nations Chartered Land Act proposée a reçu un soutien financier du gouvernement fédéral sans que l'on ait consulté les principaux organismes et collectivités autochtones. Cette loi a été élaborée sans égard aux autres Premières nations ni à leurs initiatives respectives en matière d'autonomie gouvernementale. Aussi nous recommandons que le gouvernement fédéral consulte les Premières nations avant de faire adopter des lois quelconques en matière d'autonomie gouvernementale, afin de rétablir la confiance entre les autochtones et le Canada.

Instauration de gouvernements indiens

- Que les gouvernements fédéral et provinciaux reconnaissent que les formes de gouvernement dans chaque Première nation continueront d'évoluer avec le temps afin de

s'ajuster au changement culturel permanent.

- Que les gouvernements reconnaissent la compétence et les pouvoirs législatifs détenus par les Premières nations relativement à leur citoyenneté ainsi qu'à leurs milieux naturel, socio-culturel, économique, physique, administratif, judiciaire et gouvernemental.

Commission royale sur les peuples autochtones

- Que la Commission royale sur les peuples autochtones, chargée d'écouter les autochtones, donne suite aux recommandations formulées par ceux de tout le Canada.

À la suite de ce projet, la coordonnatrice de l'autonomie gouvernementale a rédigé un livret pour expliquer les négociations en la matière. Intitulé *Anishnabe Niigaanziwin* (Tout ce que vous avez toujours voulu savoir au sujet de l'autonomie gouvernementale), ce livret a été rédigé en langage clair à l'intention des membres de la collectivité. De plus, un exercice de vision communautaire a eu lieu en novembre 1993 et en février 1994; il a donné lieu à un modèle d'autonomie gouvernementale basé sur les coutumes et la tradition. Pour sensibiliser davantage la collectivité et faire participer ses jeunes membres, on a organisé une joute oratoire dont les meilleurs discours ont été publiés dans un livret, également distribué aux membres. Pour répondre aux préoccupations des membres hors réserve, la première nation de Serpent River s'efforce maintenant de les rejoindre tous en leur envoyant par la poste un bulletin communautaire mensuel.

Ce projet a été avantageux pour la collectivité car il a servi de catalyseur pour propulser au premier plan les questions relatives à l'autonomie gouvernementale. Il a fait réfléchir les membres de la collectivité et il a été utile pour tous les participants.

Les chercheurs et la collectivité aimeraient remercier la Commission royale sur les peuples autochtones qui leur a donné la chance d'entreprendre une telle démarche. Miigwetch.

**Anishnabe Niigaanziwin :
Structures et procédures
de la première nation de Serpent River**

But

Le but du projet de recherche, mené dans le cadre d'un contrat passé entre la première nation de Serpent River (PNSR) et la Commission royale sur les peuples autochtones (CRPA), était d'élaborer un modèle de gouvernement indien basé sur la consultation communautaire.

À l'échelle nationale, la question de l'autonomie gouvernementale avait occupé la une des journaux et constitué un important élément de discussion pour l'Accord de Charlottetown. Les Premières nations ont formulé diverses réponses, certaines favorisant l'autonomie gouvernementale et d'autres estimant que les Premières nations ne sont pas encore prêtes. La plupart des collectivités ont des membres dont les opinions variées oscillaient entre ces deux points.

La première nation de Serpent River reconnaît l'importance de faire participer les membres de la collectivité à l'élaboration de l'autonomie gouvernementale. Fait tout aussi important, elle a reconnu qu'il fallait recueillir activement les opinions et l'avis des membres de la collectivité, afin d'habiliter ces derniers. Le fait de donner à ceux-ci l'occasion d'exprimer leurs opinions a permis d'orienter les efforts des chefs et nous a donné une chance de répondre à toutes les préoccupations ou craintes que pourraient avoir les membres de la collectivité à l'égard de l'autonomie gouvernementale.

Les chercheurs ont essayé par tous les moyens de communiquer avec les membres de la Première nation, tant dans la réserve qu'à l'extérieur de celle-ci. Des groupes de discussion ont été formés et l'on y a consciencieusement inclus les opinions des jeunes et des personnes âgées.

Cette étude n'a pas servi qu'à élaborer un type de modèle de gouvernement. C'était une étape dans le processus continu d'inclusion, de reconnaissance de la valeur et de l'utilité de chaque membre de la collectivité, au moment où nous commençons un voyage vers l'autonomie gouvernementale et l'autosuffisance. En fin de compte, c'est notre collectivité qui décidera comment nous arriverons.

Nous espérons que la Commission royale sur les peuples autochtones prendra le temps d'examiner le contenu du présent rapport. Les opinions partagées par les membres de la collectivité expriment exactement les espoirs et les craintes communs à la plupart des Premières

nations. Aussi nous croyons que ce document fournira l'aperçu si indispensable au travail de la Commission.

Profil communautaire

Contexte

La première nation de Serpent River (PNRS) fait partie des terres conservées par les Ojibways qui habitent traditionnellement les rives nord de la rivière St. Mary's et de la baie Georgienne. La première nation de Serpent River fait partie du Traité Robinson conclu avec les Hurons le 5 septembre 1850.

La PNRS, appelée maintenant Cutler et naguère Kenabutch (ainsi que Genabajing) a toujours été relativement petite. Depuis quelques années, on constate un développement rapide de l'infrastructure et des services communautaires. En outre, la réserve est nettement plus peuplée.

Emplacement

La première nation de Serpent River est située à environ 160 km à l'est de Sault Ste. Marie à 140 km à l'ouest de Sudbury et à 30 km à l'est du village de Blind River sur la route transcanadienne. Elle est bordée par la rivière Serpent et le lac Grassy au nord, le Whalesback Channel et le lac Huron au sud et à l'ouest, ainsi que par le canton de Shedden à l'est.

La réserve comprend un territoire de 26 947 acres le long de la rive nord de la baie Georgienne. Elle est située sur le bouclier précambrien et est formée essentiellement d'un affleurement de roches ignées et métamorphiques. Ce type de topographie à collines abruptes et ses effets sur l'eau souterraine limitent les types et les emplacements du développement communautaire.

Population

Les résidents font partie de la nation ojibway, qui habite traditionnellement la région et continue à parler la langue ojibway.

R.I. n° 7 de Serpent River

Ontario

Elliot Lake

Sault Ste. Marie

Serpent River

R.I. n° 7 de Serpent River

Sudbury

Kenabutch

Cutler

Lac Huron

Île John

Île Aird

Milles

Kilomètres

Accès : La réserve est située sur le lac Huron, à environ 40 km à l'est de la rivière Blind, sur l'autoroute 17.

Aéroport

Terre de réserve

Autoroute

Chemin de fer

La population totale en juin 1993 était de 856 personnes, dont 268 dans la réserve et 588 hors de celle-ci. Le grand nombre de membres habitant hors réserve est attribuable au nombre de membres réintégrés en vertu du projet de loi C-31 en 1985.

Organisation et administration de la bande

L'actuel gouvernement de la bande comprend un chef élu et cinq conseillers élus en vertu du paragraphe 74(2) de la *Loi sur les Indiens*. Les élections ont lieu tous les deux ans. En 1972, en vertu de l'article 69 de la *Loi sur les Indiens*, on a donné à la bande la responsabilité du contrôle, de la gestion et des dépenses des revenus.

Le chef et le conseil actuels comprennent le chef Earl Commanda, les conseillers Gertrude Lewis, Keith Lewis, Gerald Commanda, Terry Jacobs et Jean Shawana.

Environ 70 personnes travaillent à l'administration de la bande, dans le cadre de programmes à plein temps et à temps partiel, ainsi que dans des emplois saisonniers.

Les services et les programmes administrés pour la première nation de Serpent River comprennent notamment les suivants :

- Infrastructure communautaire
- Programmes d'alphabétisation et services de bibliothèque
- Services sociaux
- Programmes d'enseignement secondaire et postsecondaire
- Prévention de l'alcoolisme et de la toxicomanie
- Bien-être des enfants autochtones
- Santé communautaire
- Loisirs
- Développement économique et création d'emplois
- Membres
- Immobilisations aux fins de logement
- Aide aux adultes
- Gouvernement de bande
- Protection contre les incendies
- Garderie
- Service postal

L'administration de la bande occupe un complexe situé au centre de la collectivité et comprenant un centre communautaire, les salles du conseil, une bibliothèque, des bureaux administratifs, un bureau de poste et une caserne de pompiers.

PROFIL COMMUNAUTAIRE

STRUCTURES DE GOUVERNEMENT DE LA PREMIÈRE NATION DE SERPENT RIVER

7/7/92

CERCLE DES FEMMES

COMITÉ DE SURVEILLANCE POLICIÈRE

GROUPE DES JEUNES

GROUPE DES ANCIENS

GROUPE DE SOUTIEN DES HOMMES

COMITÉ DES INCENDIES

MEMBRES ET CITOYENS DE LA PREMIÈRE NATION

CHEF ET CONSEIL

CONSEIL CONSULTATIF DE L'AIDE AUX ADULTES

CONSEIL CONSULTATIF DU POSTE DE TRAITE

COMITÉ CONSULTATIF DES MEMBRES

COMITÉ DE L'AUTONOMIE GOUVERNEMENTALE

COMITÉ DES LOISIRS

COMITÉ DE LA SANTÉ

COMITÉ DE L'ÉDUCATION

COMITÉ DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

COMITÉ DES SERVICES À LA BANDE

PERSONNEL DE COORDINATION DE L'AIDE AUX ADULTES

GÉRANT ET PERSONNEL DU POSTE DE TRAITE

ADMINISTRATEUR DE LA BANDE

COMMIS AUX MEMBRES

COORDONNATRICE DE L'AUTONOMIE GOUVERNEMENTALE

DIRECTEUR ET PERSONNEL DES LOISIRS

COORDONNATEUR ET PERSONNEL DES SERVICES SOCIAUX

PERSONNEL ET CONSEILLER EN ÉDUCATION

PERSONNEL DU DÉVELOPPEMENT ET DE LA PLANIFICATION DE LA BANDE

COORDONNATEUR ET PERSONNEL DES TRAVAUX PUBLICS

COORDONNATEUR ET PERSONNEL DES FINANCES

PERSONNEL DE BUREAU

LÉGENDE

Hiérarchie consultative

Hiérarchie directe

Hiérarchie quotidienne (fonctionnelle)

* Membre de l'équipe de gestion Serpent River

Conseil et comité communautaires

Personnel et dirigeants

Comités de la bande

La réserve compte actuellement sept comités en activité, dont la plupart se réunissent mensuellement ou au besoin. Les sept comités sont les suivants :

Comité consultatif sur les membres : Son mandat consiste à conseiller le conseil sur les demandes et les politiques relatives aux membres ou aux résidences. Ce comité travaille en coopération avec le greffe des membres.

Comité de l'autonomie gouvernementale : Il supervise tous les travaux gouvernementaux entrepris par la Première nation dans la collectivité, y compris la consultation et la coordination de la participation. Il donne son avis au conseil au sujet des questions et priorités liées à l'autonomie gouvernementale, et travaille en coopération avec la coordonnatrice de l'autonomie gouvernementale.

Comité des loisirs : Sa principale fonction est de coordonner les activités récréatives de la collectivité. Il doit également évaluer les besoins des divers groupes d'âge en matière de loisirs. Il peut recommander au conseil des politiques sur l'usage du centre communautaire. La collectivité possède un travailleur en loisirs qui travaille en coopération avec le comité.

Comité de la santé : Il peut donner son avis au conseil en ce qui concerne les politiques relatives à la santé physique et émotionnelle des membres de la collectivité, ainsi qu'à leur sécurité. Ce comité travaille avec la plus grande partie du département des services sociaux.

Comité de l'éducation : Il donne son avis au conseil au sujet de politiques touchant tous les secteurs de l'éducation, y compris les activités étudiantes, le transport, etc. Il travaille en coopération avec l'administrateur de l'éducation.

Comité des services à la bande : Il peut recommander des politiques sur les services à la bande, notamment les immobilisations en matière de logement. Il travaille en coopération avec le coordonnateur des travaux publics.

Comité du développement économique : Ce comité peut formuler des recommandations au conseil au sujet du développement de la bande et de la planification communautaire. Il travaille avec l'agent de développement économique.

Comités d'intérêts spéciaux : De temps à autre, les membres de la collectivité ayant des intérêts communs au sujet d'une question déterminée forment un comité pour lancer une action communautaire. Ces comités sont parfois informels, comme le cercle de discussion des femmes et le groupe de soutien des hommes, formés pour répondre à un besoin déterminé. Dès que l'on a

répondu à celui-ci, le comité est dissous par inaction ou d'un commun accord. Un autre exemple est la formation du comité de surveillance policière, constitué pour répondre au besoin de la collectivité à l'égard de l'application de la loi. Étant donné que la collectivité ne possède pas de police dans la réserve, il incombera à ce comité d'examiner des moyens de corriger cette situation.

Tous les comités sont formés de bénévoles. Aucun membre ne reçoit de rémunération financière pour le temps qu'il y consacre. Tous les comités, sauf les comités d'intérêts spéciaux, sont nommés par le conseil et ouverts à tous les membres de la bande, quel que soit leur lieu de résidence.

Économie

L'économie de la première nation de Serpent River comprend un certain nombre d'entreprises privées, dont deux confiseries, un atelier d'imprimerie et une galerie d'art, une entreprise de camionnage, quatre restaurants à service rapide de mets pour emporter, une société forestière et un coiffeur.

Il y a aussi des entreprises appartenant à la bande dans la collectivité. Le poste de traite de Serpent River, situé sur l'autoroute 17, vend des articles autochtones spécialisés. Il y a également une résidence pour personnes âgées, Geka Wigwam, qui prodigue des soins prolongés aux personnes âgées autochtones dans la région.

Certains membres de la bande sont employés par le Conseil tribal de North Shore, tandis que d'autres travaillent dans des industries hors réserve, mais, avec le déclin de l'économie générale, leur nombre a diminué.

Résumé

La première nation de Serpent River peut être classée comme une petite collectivité. Elle a un caractère traditionnel en ce sens que le sentiment de communauté y est très prononcé, et que bon nombre de ses habitants y ont résidé toute leur vie. Au cours de la dernière décennie, on a constaté une forte hausse des membres et des résidences dans la réserve. Les plus récents chiffres montrent que beaucoup plus de 50% de la population a moins de 40 ans.

Il y a toujours une pénurie de logements et d'emplois, comme dans toutes les collectivités des Premières nations. Cependant, la première nation de Serpent River a démontré sa capacité de

s'adapter à des responsabilités toujours croissantes et une disposition à s'acquitter de la difficile tâche de répondre aux besoins de ses membres.

Structures et procédures actuelles de la PNSR

Les structures et procédures actuelles du gouvernement de la PNSR sont semblables à celles qui sont autorisées par la *Loi sur les Indiens* et ses règlements en matière d'élections.

Le conseil exerce actuellement des pouvoirs législatifs limités et ne peut que rédiger certains règlements, sous réserve de l'approbation ou du refus du ministre des Affaires indiennes. Il existe également des droits d'appel limités et expressément indiqués, par exemple en ce qui concerne les membres, la taxation des intérêts locaux, les résultats des élections et des référendums.

Chef et conseil Principales caractéristiques

Sélection des dirigeants

- chef et conseil élus par la majorité des électeurs en vertu de la *Loi sur les Indiens*, qui réglemente les procédures d'élection;

Pouvoirs

- la plupart des pouvoirs juridiques exercés par le ministre des Affaires indiennes;
- le chef et le conseil ont des pouvoirs limités, p. ex. :
 - adopter des règlements dans des secteurs définis, sous réserve d'un examen, de l'autorisation ou du refus du Ministre,
 - gérer et dépenser les revenus de la bande,
 - contrôler et gérer les terres de la réserve dans des secteurs déterminés,
 - assumer le contrôle des membres;

Exercice des pouvoirs

- le chef et le conseil exercent essentiellement leurs pouvoirs dans le cadre de la *Loi sur les Indiens*;
- des règlements sont adoptés et des décisions sont prises dans les rares domaines où un pouvoir est reconnu au chef et au conseil, sous réserve de l'examen ou de l'approbation par le Ministre;
- en général, les décisions de la bande doivent refléter le consentement d'une majorité des membres du conseil ainsi que d'une majorité des électeurs de la bande;

Participation communautaire aux décisions

- on exige généralement le consentement de la majorité des électeurs;
- la collectivité participe aux décisions par les moyens suivants :
 - élections
 - réunions de la bande et du conseil de bande

- référendums
- cette participation est réglementée et définie par la *Loi sur les Indiens*

Administration gouvernementale

- l'administration (financière et non financière) de la bande est supervisée par le chef et le conseil et exercée par le personnel de bande;
- la *Loi sur les Indiens* et les règlements, de même que les modalités des accords de transfert, régissent bon nombre des aspects de l'administration financière;
- Serpent River a une équipe de gestion constituée des personnes suivantes :
 - administrateur de la bande
 - coordonnateur des travaux publics
 - coordonnateur des services sociaux
 - coordonnateur de l'éducation
 - directeur du développement et de la planification de la bande
 - coordonnateur financier
 - coordonnateur de l'aide aux adultes
 - gérant du poste de traite

Appels

- il existe des droits d'appel officiels et limités par rapport aux décisions prises par le chef et le conseil;
- les droits d'appel déterminés sont définis dans les secteurs suivants :
 - membres
 - taxation des intérêts locaux
 - résultats des élections
 - résultats de référendums

Le tableau ci-joint décrit la structure actuelle du gouvernement de la PNSR. Les comités et groupes indépendants (femmes, surveillance policière, jeunes) ont été constitués par des personnes ayant des préoccupations et des intérêts communs. Ces groupes formulent parfois des recommandations au conseil mais demeurent distincts des autres comités car ils ne doivent pas rendre de comptes à un ensemble déterminé de personnes. Les conseils consultatifs ont été établis pour superviser le «Domicile» et le poste de traite. Ils ne reçoivent pas nécessairement l'approbation du conseil pour des politiques et recommandations, mais ils relèvent directement de lui en ce qui concerne les opérations globales des deux commerces. Le tableau décrit aussi l'équipe des cadres supérieurs, chargée de surveiller et d'administrer les budgets de leurs secteurs respectifs. Les sept comités figurant au tableau exercent des fonctions consultatives pour le conseil, mais peuvent avoir des relations hiérarchiques avec le personnel correspondant.

Méthodologie

Examen du projet

La présente étude, qui reflète la façon dont une collectivité autochtone aimerait se gouverner elle-même, pourrait donner lieu à des changements dans les structures et procédures gouvernementales actuelles de la PNSR.

La collectivité d'environ 260 personnes a reçu un rapport détaillé de ses structures et procédures actuelles avant le début de la présente étude. Ensuite, la CRPA et la PNSR ont signé un accord pour permettre à cette dernière d'élaborer un modèle de gouvernement conforme à l'opinion de la collectivité à ce sujet.

Jusqu'à récemment, bon nombre d'études menées au sujet des affaires autochtones étaient entachées de préjugés culturels et souvent mal utilisées. L'accord conclu entre la CRPA et la PNSR a permis d'entreprendre le projet, qui arrive maintenant à sa conclusion.

La première exigence du projet était un rapport provisoire décrivant la structure du projet. La seconde exigence était la présentation d'un avant-projet d'examen, et la dernière était la présentation du rapport final à la CRPA. Une bonne partie de l'orientation des recherches relatives à ce projet a été assumée au sein de la collectivité. Nous espérons que ce projet reflète un changement dans l'approche du gouvernement canadien et dans sa disposition à écouter les collectivités autochtones et à reconnaître le degré d'autonomie dont elles ont besoin.

Le projet a également permis à la PNSR de choisir ses propres chercheurs et, par conséquent, à la collectivité d'exercer ses propres pouvoirs en matière de recherche. Cela ne signifie pas que cette recherche manque d'objectivité, mais plutôt qu'elle a fait participer la collectivité et qu'elle s'est déroulée avec plus de liberté.

Ce projet a été possible grâce à l'aide de la CRPA et, bien que les recherches ne soient pas forcément applicables aux autres collectivités autochtones, elles peuvent être utiles en indiquant que les autochtones sont disposés à se gouverner eux-mêmes selon ce qu'ils considèrent comme une forme de gouvernement plus appropriée.

Techniques d'échantillonnage, participation communautaire

i) Particuliers (Population de la réserve en mars 1993 : 260 personnes; population hors réserve : 588 personnes).

Enquête : Dans la population de la réserve, 156 personnes ont plus de 18 ans et sont considérées

comme pouvant être visées par l'enquête. Parmi elles, 56 personnes ont été pressenties, ce qui représente une participation communautaire de 35,89 % à l'enquête. Cinq autres questionnaires d'enquête ont été renvoyés, mais par des personnes de moins de 18 ans. Au total, 61 questionnaires d'enquête ont été retournés.

Groupes de discussion : Au total, 40 personnes ont participé aux quatre groupes de discussion, ce qui représentait une participation communautaire de 25,64 %. Étant donné que les membres n'ont pas tous été visés par l'enquête, certains ont participé à un groupe de discussion mais n'ont pas répondu au questionnaire. C'est le cas de 9 personnes, ce qui signifie qu'un autre groupe de 5,7 % a participé à l'étude par le biais des groupes de discussion (la plupart dans le groupe de discussion 2, celui des moins de 20 ans).

Le nombre total de participants aux enquêtes et aux groupes de discussion dans la réserve était de 70 personnes (environ 45 %). Par rapport à la population totale de la réserve (enfants compris), cette proportion serait de 26,9 %.

En ce qui concerne les membres hors réserve, 167 questionnaires ont été envoyés (à 28,4 % de ces membres) et ces participants ont été choisis au hasard. Au total, 33 questionnaires remplis (soit 19,76%) ont été renvoyés. Si l'on tient compte de tous les groupes d'âge, 5,6 % de la toute la population hors réserve ont participé à l'étude.

Participation totale : Si l'on combine la participation dans la réserve et hors réserve, on relève 103 répondants, c'est-à-dire que 61 questionnaires ont été renvoyés dans la réserve et 33 hors réserve, et 9 personnes ont participé à un des quatre groupes de discussion, mais sans avoir répondu à un questionnaire. Nous avons envoyé 167 questionnaires à des membres hors réserve, et il y avait, dans la réserve, 156 répondants potentiels, ce qui représente un maximum de 323 participants possibles. Le nombre de questionnaires renvoyés étant de 94, le taux de participation communautaire total (membres de la réserve et hors réserve) était donc de 31,88 %.

ii) Ménages

Il y a actuellement 84 ménages et leur participation communautaire s'établissait comme suit :

- 54,76 % d'entre eux (46 ménages) ont participé à l'enquête ou à l'un des groupes de discussion;
- 30,95 % des ménages (soit 26) ont été invités à participer et ont reçu un questionnaire d'enquête, ou ont été invités à un groupe de discussion, mais n'ont pas rempli le

- questionnaire ou ne sont pas venus au groupe de discussion;
- 14,28 % des ménages (soit 12) n'ont pas reçu le questionnaire d'enquête ni participé à un groupe de discussion.

iii) Diffusion

Dans la réserve : Nous avons tenté de rejoindre les membres de la collectivité de nombreuses façons, pour l'enquête, notamment :

- par le porte-à-porte;
- en laissant des questionnaires sur le comptoir du bureau de la bande;
- en livrant des questionnaires aux employés de la bande, au Geka Wigwam, à la garderie, aux Woodland Studios, aux responsables du programme d'alphabétisation, au bureau principal du Conseil tribal de North Shore, aux personnes travaillant hors réserve mais habitant dans la réserve; en tout, 54 questionnaires ont été distribués de cette façon, afin que les travailleurs soient inclus dans l'étude, étant donné qu'ils ne pouvaient pas être rejoints à leurs domiciles pendant la journée;
- en distribuant aux membres de la collectivité une note les invitant à renvoyer les questionnaires remplis;
- en fixant une échéance pour l'enquête, tout en poursuivant l'enquête et acceptant des questionnaires après cette date.

Groupes de discussion : Nous avons inséré dans deux bulletins des avis invitant la collectivité à participer à un des quatre groupes de discussion. Trois avis ont été affichés dans divers emplacements autour du bureau de bande. Nous avons téléphoné aux personnes pressenties pour confirmer leur participation et pour leur rappeler la réunion de groupes. Nous avons tenté de structurer les groupes pour qu'ils soient représentatifs de la collectivité. Les personnes invitées à en faire partie ont été choisies pour constituer un échantillon représentatif (p. ex., travailleurs, chômeurs, hommes, femmes, célibataires, personnes mariées, niveaux d'instruction, etc.). Tous les membres ayant répondu à l'avis public ont été invités à participer.

Tous les groupes d'âge ont été inclus dans les quatre groupes de discussion, comme suit :

Groupe 1 : de 41 à 60 ans

Groupe 2 : moins de 20 ans

Groupe 3 : de 21 à 40 ans

Groupe 4 : plus de 60 ans.

Le groupe des plus de 60 ans est devenu un groupe d'âges multiples étant donné que peu de gens de plus de 60 ans ont été capables d'assister à cette réunion.

Hors réserve : Sur les quelque 600 personnes habitant hors réserve (y compris les enfants), 167 ont été choisies au hasard pour participer à l'enquête. Une enveloppe préaffranchie et préadressée a été ajoutée aux documents d'enquête pour assurer un meilleur retour de ceux-ci.

iv) Stimulants à la recherche

Au début du présent projet de recherche, nous avons décidé qu'il fallait rétribuer les participants pour leur temps et leurs efforts et reconnaître la valeur de leur contribution. Il n'y a pas eu de rémunération proprement dite, mais ils ont reçu une admission gratuite au bingo communautaire, ce qui a contribué à assurer un meilleur retour des questionnaires et à encourager une plus grande participation aux groupes de discussion.

Cette recherche a été entreprise en vue de recueillir toutes les opinions, favorables ou non à l'autonomie gouvernementale.

v) Limites

1. Tout le monde n'a pas rempli de questionnaire.
2. Tout le monde n'a pas participé à un groupe de discussion.
3. Motifs de non-participation :
 - absence du domicile au moment du porte-à-porte;
 - questionnaires donnés mais non remplis;
 - certains ne se sont pas présentés au groupe de discussion où ils étaient attendus;
 - refus de participer;
 - certains estimaient ne pas suffisamment connaître l'autonomie gouvernementale pour la commenter;
 - certains n'étaient pas d'accord avec la démarche actuelle de la bande vers l'initiative d'autonomie gouvernementale;
 - manque d'intérêt.

Exécution

i) Enquête dans la réserve

Voici comment on a répondu aux questionnaires :

- on en a distribué aux membres de la bande en les invitant à le remplir eux-mêmes;
- d'autres répondants en ont ramassé au bureau de la bande et les ont remplis eux-mêmes;
- d'autres ont été distribués aux ménages qui les ont remplis eux-mêmes;
- d'autres ont été administrés par les chercheurs pendant des visites à domicile.

Des renseignements sur les structures et procédures actuelles de la première nation de Serpent River ont été distribués au préalable (voir annexe 2), et examinés pendant les visites à domicile.

Les réponses à l'enquête étaient anonymes. Étant donné que celle-ci avait lieu dans une petite collectivité où l'équipe de recherche connaissait tous les membres, la distribution des questionnaires a été contrôlée de manière que les gens ne remplissent qu'un questionnaire.

ii) Enquête hors réserve

Des questionnaires et une documentation ont été envoyés aux membres de la bande habitant hors réserve, ainsi qu'une enveloppe de retour affranchie et adressée au préalable. Ces répondants ont remplis eux-même les questionnaires et les ont renvoyés par la poste.

iii) Le questionnaire de l'enquête

L'enquête a porté sur quatre principaux secteurs de la structure du gouvernement de la première nation de Serpent River : chef et conseil, comités, administration, prestation de programmes et de services. Dans chaque secteur, il y avait des questions sur les éléments susceptibles d'exiger ou non un changement.

Chef et conseil :	Principale fonction du conseil
	Pouvoir législatif du conseil
	Formes de décision à prendre
	Participation du conseil à l'administration
	Comment le conseil peut mieux servir la collectivité
	Système d'élections (changements)
	Conseil des anciens

Comités :	Représentation des jeunes Répondre aux besoins communautaires Efficacité Objet Attrait Officialisation et responsabilité Sélection des membres des comités Élections et comités Durée des fonctions des membres des comités
Administration :	Engagement et congédiement Élaboration de descriptions de tâches Imputabilité Élaboration de politiques
Prestation des programmes et services :	Programmes ou services absents dans la collectivité
Commentaires :	Au sujet de l'autonomie gouvernementale

Certaines questions appelaient un simple oui ou non alors que d'autres comportaient un choix multiple ou permettaient un développement.

Étant donné que l'on prévoyait des opinions arrêtées sur certaines questions, le chercheur devait être prêt à inscrire toutes les idées additionnelles formulées par le répondant. Les membres de la collectivité ont été informés de ce fait avant le début de l'enquête proprement dite, afin de pouvoir exprimer leurs commentaires même si l'enquête n'abordait pas un point déterminé. Après avoir administré le questionnaire, le chercheur invitait les répondants à lui faire part de toutes leurs autres idées, pour qu'il les note et les soumette aux responsables du projet.

Les mêmes questionnaires ont été envoyés aux habitants de la réserve et aux autochtones hors réserve.

iv) Groupes de discussion

Les groupes de discussion sont un ensemble de personnes choisies comme représentant un groupe d'intérêt déterminé. Ils sont rassemblés pour recueillir de l'information ou des opinions

représentatives de la collectivité.

L'usage de groupes de discussion comme moyen de consultation est très répandu tant au gouvernement que dans les entreprises de marketing, comme moyen d'obtenir une rétroaction sur des questions particulières.

Pour la consultation communautaire sur l'autonomie gouvernementale, nous avons animé quatre groupes de discussion. Tel qu'indiqué précédemment, chacun d'eux visait un groupe d'âge déterminé. En outre, nous avons activement recruté les personnes présentant les caractéristiques suivantes : travailleurs, chômeurs, travailleurs autonomes, célibataires, personnes mariées, élèves du cours secondaire ou absence d'instruction, hommes, femmes, etc.

De cette manière, nous avons pu obtenir de la collectivité un échantillon d'opinions sur ses attentes à l'égard de l'autonomie gouvernementale. Cela fera partie de la conception d'un modèle d'autonomie gouvernementale.

Format : Le format choisi pour les groupes de discussion a permis de mettre en lumière les opinions et les idées des participants. Toutes les idées ont été considérées comme également importantes. Voici les détails du format :

- 15 participants;
- une question a été posée aux participants;
- les participants ont reçu cinq feuilles de papier pour inscrire leurs réponses en 10 mots ou moins;
- on leur a demandé de choisir leurs trois principales idées et de les transmettre à l'animateur;
- celui-ci a lu les réponses et les a toutes affichées au mur;
- les réponses ont alors été regroupées en des catégories choisies par les participants;
- les catégories ont été nommées par le groupe.

Ce type de format encourage le groupe à formuler des idées et des opinions. Grâce à cette structure, les animateurs concentrent l'énergie du groupe sur la pensée constructive et minimisent l'importance de toutes les critiques inutiles. Même si chacun a l'occasion de donner son avis, on l'encourage fortement à le faire d'une manière utile. Ainsi l'opinion communautaire sera clairement exprimée.

Équipe de recherche

L'équipe de recherche était formée de Darlene Angeconeb et de Tater Meawasige. Ce dernier habite dans la collectivité depuis sa naissance et a contribué à faire comprendre la dynamique de la collectivité. Darlene Angeconeb y habite depuis 1992. Elle achève un diplôme en science politique et elle a fait bénéficier le projet de ses excellentes capacités de rédaction de rapports et de recherche. Darlene et Tater ont tous deux reçu une formation sur les techniques d'interview au cours d'une séance d'orientation animée par Neewin Noding. Ils ont aussi assisté à un atelier de formation communautaire en perfectionnement des compétences, organisé par Marks & Associates Incorporated, et axé sur la communication, la négociation et des ateliers d'animation. Toutefois, le projet a été guidé surtout par Neewin Noding, une entreprise de consultation autochtone et indépendante.

Résultats

Résumé des résultats de l'enquête

L'enquête effectuée parmi les membres de la PNSR s'est fondée sur des questionnaires et des groupes de discussion. Le questionnaire a été structuré en fonction de divers secteurs administrés par un gouvernement indien, dans le contexte des structures et procédures existantes (voir annexe 1). On a demandé aux membres de commenter les changements relatifs à ces secteurs déterminés afin de recommander des changements spécifiques. Les chercheurs ont été encouragés à recueillir et à consigner les opinions personnelles des membres. L'enquête a été approuvée par les responsables de la bande avant d'être lancée.

Les groupes de discussion ont été structurés afin de recueillir des opinions sur des sujets généraux. Les questions étaient ouvertes et les participants ont été encouragés à exprimer franchement leurs idées. Les groupes de discussion ont également servi de tribune et de moyen d'éducation sur la question de l'autonomie gouvernementale. Toutes les opinions, positives et négatives, ont été consignées et sont incluses dans le présent rapport. Ce qui suit est un sommaire des résultats de l'enquête.

Les résultats se basent sur des résultats de données brutes (voir annexes 3 à 5). Au total 97 questionnaires ont été remplis par les membres de la bande sur la réserve et hors réserve. Les résultats de données brutes ont été illustrés en graphiques, lesquels montrent clairement quelle est l'opinion majoritaire à l'égard des questions posées (voir annexe 5).

Selon les résultats de l'enquête, les membres croient que le conseil de bande devrait avoir un pouvoir législatif et conserver une importante responsabilité pour l'administration des programmes. Il devrait y avoir un processus permettant aux membres de la collectivité de participer aux décisions à caractère législatif. Les décisions devraient être prises par vote majoritaire.

Les opinions étaient partagées en ce qui concerne le degré de satisfaction à l'égard de l'actuel système d'élections en vertu de la *Loi sur les Indiens*. En fait, 40 participants étaient satisfaits de la situation, et 44 étaient d'avis contraire. La plupart des gens estimaient que le mandat du chef et du conseil devait être plus long que deux ans. Ils semblaient souhaiter que le nombre de conseillers reste à cinq ou six.

Les résultats de l'enquête montrent que l'admissibilité aux élections devrait se limiter aux membres dans la réserve et ne pas inclure les membres hors réserve, les membres adoptés ni les employés de la bande. La plupart des gens estimaient que l'âge limite d'admissibilité devait être de 21 ans.

En ce qui concerne les votes pour les dirigeants, la plupart des gens estimaient que les membres hors réserve et les membres adoptés devaient être autorisés à voter. L'âge de vote devrait être de 18 ans.

Presque tout le monde était d'accord sur la nécessité d'un conseil des anciens, mais à titre consultatif. Les résultats de l'enquête montrent que les jeunes pourraient être inclus dans le gouvernement de la bande en élisant un représentant des jeunes au conseil de bande, ou par l'entremise d'un conseil ou d'un comité des jeunes.

La majorité des répondants estimaient que les comités répondaient aux besoins de la collectivité. Tout en reconnaissant le caractère consultatif des comités, ils estimaient que ceux-ci devaient être officialisés et rendre des comptes aux membres de la collectivité. Il devrait y avoir un processus permettant d'en appeler des décisions prises par les comités. Les membres de ceux-ci devraient continuer à être des bénévoles, mais bon nombre de répondants estimaient aussi que les membres du comité devraient être élus par la collectivité. On préfère que les comités ne soient pas dissous au moment de l'élection, mais que leur mandat soit de deux ans.

Dans le domaine de l'administration, la plupart des répondants estimaient que le chef et le conseil devaient être responsables de l'engagement et du congédiement du personnel de bande. L'administration quotidienne, l'élaboration de politiques et des descriptions de poste relèvent des

administrateurs et des coordonnateurs. La question de l'imputabilité a donné lieu à des commentaires diversifiés. Les répondants estiment que l'administration doit rendre des comptes à la fois au chef, au conseil et à la collectivité.

Obstacles à l'instauration de gouvernements indiens

Loi sur les Indiens : L'un des premiers obstacles à l'autonomie gouvernementale est la *Loi sur les Indiens*. La moitié des répondants estimaient que le genre de gouvernement indien prévu par la *Loi sur les Indiens* est équitable, mais les autres le considéraient comme limité. L'application des règlements est un domaine jugé problématique par les membres de la collectivité. Actuellement, le modèle de gouvernement indien découlant de la *Loi sur les Indiens* permet à la bande d'adopter des règlements, mais ne lui confère aucun moyen de les appliquer. Les limitations imposées aux collectivités autochtones par cette loi entravent nettement l'instauration de gouvernements autochtones, et le gouvernement canadien doit s'efforcer de les supprimer.

Gouvernements indiens traditionnels : Les dirigeants de la première nation de Serpent River aimeraient se donner un gouvernement indien. Pendant notre étude, les membres ont émis des idées ou demandé l'instauration d'un gouvernement indien. Il existe un grand respect pour la tradition mais, comme pour la plupart des collectivités autochtones, des gouvernements traditionnels n'ont pas été instaurés depuis plusieurs décennies. Nous recommandons de fournir des ressources à chaque collectivité désireuse d'instaurer son propre gouvernement pour lui permettre de faire des recherches.

Programmes et services : Au cours de ce projet, il est devenu plus évident que la bande s'est développée très rapidement et en très peu de temps. L'augmentation de la population dans la première nation de Serpent River a suscité une pénurie de programmes et services disponibles. Les préoccupations visées par les enquêtes et les groupes de consultation ont réitéré la nécessité de programmes en développement économique, en éducation, en santé (physique et mentale), en services sociaux (jeunes et personnes âgées), en emploi, en formation, en travaux publics et en logement. On est conscient du fait qu'il faut d'abord répondre aux besoins humains avant d'examiner les questions de gouvernement. Ce fait peut être aussi considéré comme un obstacle car il faut d'abord combler cette lacune si nous voulons convenablement rechercher l'autonomie gouvernementale et instaurer des gouvernements autochtones.

Préoccupations en matière d'autonomie gouvernementale : Beaucoup des membres de la collectivité ayant participé à notre étude ont exprimé des préoccupations au sujet de l'autonomie gouvernementale. Nombre de répondants se montrent sceptiques, de sorte qu'il devient difficile d'élaborer un modèle de gouvernement indien. Ce sentiment se base sur de nombreuses raisons. L'histoire des peuples autochtones et leurs relations avec le Canada a nettement contribué à cette méfiance généralisée, ce qui gêne l'instauration de gouvernements autochtones.

Il est devenu apparent que l'enquête avait visé certaines nouvelles structures et procédures gouvernementales qu'elle n'était pas en mesure de détailler. Par conséquent, le même processus de consultation communautaire est nécessaire pour continuer à élaborer ces nouvelles structures et procédures proposées par les membres de la collectivité. Cela peut être difficile pour la plupart des Premières nations, étant donné qu'il faudra des ressources pour élaborer des modèles autochtones de gouvernement.

Dans ce domaine, on se préoccupe aussi des questions d'imputabilité, de la participation des membres hors réserve et du rôle des grands organismes autochtones comme les conseils tribaux.

L'imputabilité au sein des nouvelles structures et procédures et la responsabilité des grands organismes autochtones envers leurs Premières nations membres préoccupent bon nombre des répondants, et cette situation exigera plus tard d'autres enquêtes et démarches.

L'inclusion des membres hors réserve dans le modèle de gouvernement indien est une recommandation des participants à cette étude. Comme pour nombre d'autres conclusions, nous manquons de détails à ce sujet à cause des limites de l'enquête. Il faudra consulter davantage les membres de la collectivité à ce sujet. Il faudra des ressources pour ce type de consultation et pour faire participer les membres hors réserve au nouveau modèle de gouvernement.

Les répondants ont formulé de nombreux commentaires sur leur manque de connaissance de l'autonomie gouvernementale. La collectivité de la première nation de Serpent River possède une coordonnatrice de l'autonomie gouvernementale depuis les six derniers mois de 1991, mais les membres de la bande ignorent encore au juste ce qu'est l'autonomie gouvernementale et quels effets elle aura sur eux. Il faut clairement poursuivre les consultations dans ce domaine. Par exemple, une personne a suggéré que l'on rédige un livret à ce sujet, et nombre d'autres ont demandé que la documentation soit rédigée en langage plus simple afin que le commun des

mortels puisse la comprendre. Bien que des ressources financières soient maintenant disponibles pour la consultation communautaire, il semble que cette démarche ne produise pas grands résultats, et il est évident qu'il faudra d'autres ressources pour que d'autres formes de consultation communautaire puissent être élaborées et mises en oeuvre afin que les gouvernements autochtones deviennent une réalité.

Structures et procédures proposées

En élaborant un modèle pour de nouvelles structures et procédures, nous avons examiné les résultats de l'enquête communautaire et des activités relatives aux groupes de discussion. Les formulaires de l'enquête ont fourni des données sur des domaines spécifiques. Les groupes de discussion ont formulé l'opinion des membres sur la façon dont la bande devrait être gouvernée en matière de communication, d'imputabilité et de services.

Les données et l'opinion personnelle fournies par la collectivité ont servi à élaborer le nouveau modèle, mais elles étaient encore ouvertes à un certain degré d'interprétation par les chercheurs. On trouvera ci-après une interprétation de cette opinion. Nous croyons comprendre que ce modèle sera renvoyé à la collectivité pour de plus amples discussions et modifications au besoin.

Structures proposées

Chef et conseil

La première nation de Serpent River pourra continuer à être gouvernée par un chef et un conseil élus par la collectivité pour un mandat de trois ans. La collectivité déterminera la façon dont les élections auront lieu. Elle pourra choisir de suivre la présentation établie en vertu de la *Loi sur les Indiens* ou d'élaborer une nouvelle méthode qui lui serait propre.

Conseil des anciens

Le gouvernement de la première nation de Serpent River comprendra aussi un conseil des anciens, constitué de trois membres de la collectivité.

STRUCTURES ET PROCÉDURES PROPOSÉES

4.3 MODÈLE PROPOSÉ

PREMIÈRE NATION DE SERPENT RIVER

CONSEIL

ANCIENS

JEUNES

CHEF

CONSEILLERS

GROUPE D'APPELS

COMITÉS

ADMINISTRATION

PERSONNEL

MEMBRES

Admissibilité : Les critères d'admissibilité au conseil des anciens seront déterminés par la PNSR, mais ils pourront inclure les facteurs suivants : appartenance à la bande, résidence dans la collectivité, avoir plus de 65 ans, connaissance de la collectivité et des coutumes, et désir de servir.

Mandat : Nomination du chef et du conseil pour trois ans.

Fonctions : Le conseil des anciens donnera au chef et au conseil son avis sur des questions comme l'instauration d'un gouvernement indien, la citoyenneté et la composition du conseil, l'environnement, l'usage des terres et des ressources, le développement socio-culturel et les relations intergouvernementales. Les anciens ne participeraient pas nécessairement aux questions administratives. Le conseil des anciens serait autonome en ce sens que, même si les membres sont nommés, ils auraient le pouvoir de convoquer leurs propres réunions et de proposer des actions ou de donner des conseils sur tout sujet jugé important.

Représentation des jeunes

La collectivité estime que les jeunes ont une place définie dans la structure du gouvernement. Cela peut se concrétiser efficacement en élisant un représentant des jeunes qui serait autorisé à siéger avec le chef et le conseil. Il exercerait une fonction consultative, mais serait autorisé à participer aux réunions du conseil, à discuter avec ses membres et à exprimer une opinion. Le représentant ferait en sorte que le conseil prenne connaissance des intérêts et des opinions des jeunes de la collectivité. Il pourrait superviser la formation d'un conseil parallèle de jeunes ou la création d'un comité officiel pour traiter strictement des questions concernant les jeunes.

Admissibilité : La collectivité déterminera l'admissibilité au poste de représentant des jeunes, mais les critères applicables pourront inclure les suivants : faire partie de la collectivité, y habiter, aucune limite d'âge, mais désir de servir.

Mandat : Nommé pour une période de trois ans.

Fonctions : Le représentant des jeunes donnerait au conseil son avis sur les effets de toutes les lois et politiques communautaires sur les jeunes. En particulier, cette personne donnerait des

conseils sur les questions touchant les jeunes et liées aux services et à l'infrastructure communautaires; à l'éducation, à la formation et au développement des ressources humaines; à l'environnement; à la santé et au développement social; ainsi qu'à toutes les initiatives de planification à long terme entreprises par la première nation de Serpent River.

Comités

L'opinion majoritaire est que les comités répondent aux besoins de la collectivité. Cependant, la plupart des gens croient que le rôle des comités doit être de formuler des conseils et des recommandations au chef et au conseil, la décision ultime demeurant entre les mains du conseil de bande. Étant donné que les résultats de l'enquête montrent qu'il faut accroître le caractère officiel et l'imputabilité des comités, les changements proposés engloberaient la structuration des comités afin qu'ils comprennent un président, un rapporteur et un trésorier. Le président ne serait pas un employé d'un programme directement lié au comité. Les membres de celui-ci devraient être élus par la collectivité à partir d'une liste de bénévoles.

Admissibilité : L'admissibilité à servir au sein de comités sera déterminée par la PNSR. Les critères d'admissibilité pourront englober tous les membres de la bande et n'importe quel membre adopté ayant exprimé le désir de servir comme bénévole.

Mandat : Des relais seraient possibles.

Fonctions : Les membres du comité donneraient au conseil de bande leur avis sur toutes les questions relatives au domaine de spécialité du comité, et ce au moyen de motions et de recommandations.

Administration

L'administration est la structure qui exécute les directives de la collectivité, par l'entremise du chef et du conseil. Elle continuera à fonctionner conformément aux politiques exposées par le chef et le conseil. De nouvelles politiques administratives pourront être proposées par des comités ou des responsables ou superviseurs, ou proposées directement au chef et au conseil par un membre de la bande. L'administrateur de la bande veille au bon fonctionnement quotidien des bureaux administratifs. Le chef et le conseil conserveront la responsabilité de l'emploi et du

congédiement du personnel de bande.

La responsabilité financière sera conforme aux règlements financiers adoptés par la première nation de Serpent River.

Procédures proposées

Les procédures du gouvernement détaillent la façon dont fonctionne un gouvernement, notamment la façon de choisir ses dirigeants, la fonction gouvernementale, les modalités d'appel et la responsabilité envers les membres.

Sélection des dirigeants

Le chef et le conseil seront choisis par les membres de la bande au moyen d'une élection conformément aux règles établies par la première nation de Serpent River et pouvant être adoptées conformément à une constitution de la PNSR. Cette dernière pourra choisir de sélectionner ses dirigeants selon des pratiques autochtones traditionnelles.

Admissibilité à un poste : Les exigences minimales d'admissibilité seront que la personne devra faire partie de la bande, habiter dans la réserve et avoir plus de 21 ans. Les membres de la bande hors réserve, les membres adoptés de la bande et les employés de cette dernière, de même que les membres de la collectivité ne sont pas admissibles à cette fonction.

La collectivité pourrait vouloir envisager d'autres restrictions, par exemple relativement à un casier judiciaire, à la situation sociale, etc.

Admissibilité à voter : Seront autorisés à voter aux élections communautaires les membres de la bande, ainsi que les membres hors réserve et les membres adoptés. L'âge de vote sera de 18 ans.

La façon dont les membres hors réserve voteront sera déterminée à une date future.

Processus relatif aux appels

Un processus d'appels est nécessaire pour assurer un traitement juste et équitable de tous les membres de la collectivité. Selon les résultats de l'enquête, les répondants estimaient qu'il devrait y avoir un processus d'appels pour les décisions prises par les comités et les conseils. On trouvera ci-après une proposition à cet égard :

Les procès-verbaux des réunions, tant des conseils que des comités, devraient être publics

et affichés dans les 14 jours ouvrables suivant la date d'une réunion. Les membres de la bande auraient l'occasion de commenter toute décision de la manière ci-après, ou d'interjeter appel à son sujet.

Les membres de la bande pourront interjeter appel au nom d'un résident dans la collectivité qui ne fait pas partie de la bande.

Procédure proposée :

1. Si un membre de la bande souhaite en appeler d'une décision, il devra faire parvenir une lettre en ce sens au chef et au conseil dans les 21 jours suivant la décision. Le chef et le conseil informeront le comité approprié de l'avis d'appel.
2. Le chef et le conseil examineront la demande du membre et écouteront l'opinion du comité. Le chef et le conseil pourront décider de rendre une décision à ce moment ou de s'en remettre à un groupe d'appel. La décision de transférer la question au groupe d'appel peut être prise au moyen d'une simple majorité dans un vote du conseil. Par la suite, la décision prise par le groupe d'appel sera exécutoire.

Groupe d'appel : Le groupe d'appel pourra comprendre les personnes suivantes :

- un représentant du conseil des anciens,
- un représentant du conseil de bande,
- un représentant d'un autre comité,
- un représentant des jeunes.

Le représentant du comité visé par l'appel et le membre ayant formulé celui-ci exposeront leurs positions respectives. Chacune des parties en cause pourra être représentée par une autre personne.

Le groupe prendra une décision qui sera exécutoire pour les deux parties en cause. Le chef et le conseil entérineront la décision prise par le groupe d'appel.

Pouvoirs

Le chef et le conseil seront autorisés à adopter des lois sur le territoire de la première nation de Serpent River, régissant les membres de la bande et d'autres personnes habitant sur ce territoire. Les lois seront faites conformément à un processus exposé dans une constitution.

Les pouvoirs législatifs engloberont

- les membres
- l'usage des terres et ressources
- la sécurité publique
- la résidence
- l'environnement
- le développement économique
- la création ou l'amalgamation de nouvelles réserves.

Le chef et le conseil de la première nation de Serpent River seront autorisés à appliquer des lois conformément aux procédures exposées et acceptées par les membres de la PNSR.

Participation communautaire aux décisions

Les membres de la bande pourront participer aux décisions au moyen d'élections de dirigeants, en faisant partie de comités et en votant à l'occasion de référendums communautaires. Les décisions prises par le conseil de bande ou par un comité se baseront sur un vote majoritaire. Les décisions prises dans le cadre de référendums communautaires exigeront une majorité minimale de 70 % des électeurs admissibles.

La principale façon dont un membre pourra participer au gouvernement sera d'assister aux réunions du conseil de bande, qui seront ouvertes à tous les membres de la bande, lesquels auront l'occasion d'exprimer leur opinion de manière ordonnée devant le conseil. Tous les membres de la bande pourront prendre connaissance du procès-verbal des réunions du conseil de bande; ce document sera situé dans la bibliothèque du complexe communautaire.

Les membres de la bande auront le droit d'assister à toutes les réunions des comités, sauf lorsque ceux-ci décideront d'organiser une réunion à huis clos pour discuter d'une question privée à la demande d'un membre. Les autochtones de la bande auront accès aux procès-verbaux des réunions d'un comité dans un délai raisonnable.

Référendums de bande : En ce qui concerne les décisions ayant des effets à long terme sur la première nation de Serpent River, le chef et le conseil baseront leur décision sur les résultats d'un référendum organisé parmi les membres de la bande, par exemple dans les cas suivants :

- cessions de terres

- changements au code d'appartenance
- développement économique portant sur l'usage collectif des ressources
- tous les changements proposés à l'administration par la bande (c'est-à-dire l'autonomie gouvernementale)
- les lois communautaires

Lorsque l'on décidera de faire participer des membres hors réserve à la prise de décisions, ceux-ci pourront être informés des dates des référendums et autorisés à y participer.

Résumé

Les nouvelles structures et procédures proposées dans le présent rapport se basent sur les résultats de l'enquête menée dans la collectivité. La structure proposée porte sur les changements qui permettraient une participation active des anciens et des jeunes. Elle propose de choisir des dirigeants au moyen d'une combinaison d'élections et de nomination. Elle propose un mandat plus long (trois ans). Les procédures proposées visent la participation communautaire, un processus d'appel et l'imputabilité.

Ces propositions sont sujettes à examen par le chef, le conseil et la collectivité. Nous accueillerons avec plaisir le plus grand nombre de commentaires possible afin que les nouvelles structures et procédures reflètent les souhaits de la collectivité.

Recommandations à la Commission royale sur les peuples autochtones

Droit inhérent

1. Que les gouvernements du Canada (fédéral et provinciaux) reconnaissent le droit inhérent des autochtones à l'autonomie gouvernementale.

Traités

2. Que les gouvernements du Canada reconnaissent et honorent les traités signés avec les autochtones du Canada.

Relation

3. Que la relation entre les autochtones et les gouvernements du Canada se fonde sur la coopération et le respect.
4. Que les gouvernements canadiens assurent la protection et la mise en oeuvre de

l'autonomie gouvernementale des Premières nations dans la Constitution du Canada.

5. Que le gouvernement fédéral reconnaisse et maintienne la responsabilité fiduciaire qui lui a été conférée par les traités.

Développement communautaire

6. Que les gouvernements reconnaissent la pénurie de programmes et services indispensables aux autochtones, et qu'ils agissent en fonction de cette situation. Il faut des ressources notamment pour le développement économique, l'éducation, la santé (physique et mentale), les services sociaux (jeunes et personnes âgées), l'emploi, la formation, les travaux publics et le logement. Il faut répondre efficacement et le plus tôt possible aux besoins humains de base, si les autochtones veulent acquérir l'autonomie gouvernementale.
7. Que la décision ultime d'engager des négociations sur l'autonomie gouvernementale incombe aux Premières nations. Par conséquent, nous recommandons que le gouvernement fédéral ne force pas ces dernières à entamer des négociations quelconques en matière d'autonomie gouvernementale.
8. Que les gouvernements soutiennent l'affirmation, la protection et l'enseignement de notre langue, de notre culture et de notre spiritualité.
9. Que les gouvernements reconnaissent la juridiction des Premières nations sur leurs membres vivant hors réserve, et que l'on fournisse des ressources pour élaborer et offrir des services à ces membres.

Consultation communautaire

10. Que les gouvernements accordent un soutien financier aux Premières nations qui choisiront de rechercher l'autonomie gouvernementale à l'avenir.
11. Que les gouvernements reconnaissent la nécessité d'autres ressources en consultation communautaire pour les Premières nations qui négocient l'autonomie gouvernementale, et qu'ils agissent en conséquence.
12. Que les gouvernements reconnaissent la compétence des Premières nations relativement à leurs membres habitant hors réserve et que des ressources soient prévues pour consulter ces personnes au sujet de l'autonomie gouvernementale.

13. Que le gouvernement fédéral consulte les principaux organismes autochtones représentatifs et, si possible, les collectivités autochtones avant de fournir un soutien et des ressources aux représentants autochtones qui aimeraient acquérir une certaine forme d'autonomie gouvernementale autochtone, afin de ne pas nuire aux initiatives similaires menées ailleurs au même moment. Par exemple, la First Nations Chartered Land Act proposée a reçu un soutien financier du gouvernement fédéral sans que l'on ait consulté les principaux organismes et collectivités autochtones. Ce projet de loi a été élaboré sans égard aux autres Premières nations ni à leurs initiatives respectives en matière d'autonomie gouvernementale. Aussi nous recommandons que le gouvernement fédéral consulte les Premières nations avant d'adopter des lois quelconques en matière d'autonomie gouvernementale, afin de rétablir la confiance entre les autochtones et le Canada.

Fonction gouvernementale autochtone

14. Que les gouvernements reconnaissent les formes traditionnelles de gouvernement indien, qui englobent également nos alliances.
15. Que le gouvernement fédéral fournisse aux Premières nations un soutien approprié pour la consultation communautaire aux fins de l'instauration d'un gouvernement traditionnel.
16. Que les gouvernements reconnaissent que les formes de gouvernement indien dans chaque Première nation continueront d'évoluer avec le temps afin de s'ajuster au changement culturel permanent.
17. Que les gouvernements ne commettent pas l'erreur de présumer que toutes les Premières nations sont les mêmes et qu'ils reconnaissent, par conséquent, qu'elles ont toutes des traditions différentes et qu'elles auront diverses formes de gouvernement.
18. Que les gouvernements reconnaissent la compétence et les pouvoirs législatifs détenus par les Premières nations relativement à leur citoyenneté ainsi qu'à leurs milieux naturel, socio-culturel, économique, physique, administratif, judiciaire et gouvernemental.

Commission royale sur les peuples autochtones

19. Que la Commission royale sur les peuples autochtones, chargée d'écouter les autochtones, donne suite aux recommandations formulées par ceux de tout le Canada.

20. Que la Commission prenne tous les moyens possibles pour faire connaître au public canadien l'histoire (antérieure au contact et contemporaine) des autochtones au Canada, à partir de la documentation recueillie pendant l'existence de la Commission.
21. Que la Commission souligne le fait que les gouvernements canadiens doivent examiner la nature restrictive du ministère des Affaires indiennes et évaluer les répercussions négatives des politiques et pratiques restrictives sur les collectivités des Premières nations.
22. Que la Commission insiste pour que le gouvernement canadien s'efforce de rendre le ministère des Affaires indiennes plus responsable à l'égard des collectivités des Premières nations et du public canadien.

Addenda (septembre 1994)

Durant tout le printemps et l'été 1993, la première nation de Serpent River a mené un projet de recherche en coopération avec la Commission royale sur les peuples autochtones, afin d'examiner un modèle d'autonomie gouvernementale basé sur des consultations communautaires. Cette recherche portait également sur l'identification des obstacles et des ressources nécessaires dans la collectivité pour atteindre l'autonomie gouvernementale.

Le rapport final du projet de recherche a été remis à la Commission en août 1993. Il comprenait une documentation sur la collectivité et commentait les structures et procédures existantes de la première nation de Serpent River. Il englobait aussi les résultats d'une enquête communautaire et de groupes de discussion communautaires.

Le rapport était intitulé «Anishnabe Niigaanziwin» et relatait ce que les membres de la collectivité ayant participé à la recherche pensaient de l'actuel mode d'administration. Il détaillait aussi les secteurs de la structure actuelle qu'il fallait modifier.

Ce qui est plus important, le projet de recherche donnait l'occasion de recueillir des commentaires sur le Programme de l'autonomie gouvernementale et le conseil de bande. Tous les commentaires ont été soigneusement consignés dans le rapport final. Les responsables du Programme de l'autonomie gouvernementale ont examiné les résultats et prévu une intervention pour tenir compte des préoccupations communautaires dans plusieurs domaines. Le présent addenda décrit les activités entreprises par la coordonnatrice de l'autonomie gouvernementale par suite du projet de recherche mené par la Commission royale.

Sensibilisation de la collectivité aux négociations en matière d'autonomie gouvernementale

Les responsables du Programme de l'autonomie gouvernementale ont produit un livret, rédigé en langage simple, pour aider à répondre aux questions que se poseraient les membres de la collectivité au sujet des négociations relatives à l'autonomie gouvernementale. Intitulé «All You Ever Wanted to Know About Self-Government», ce livret a été publié à la fin de 1993 et largement distribué dans la collectivité. En outre, d'autres Premières nations faisant partie du Conseil tribal de North Shore en ont demandé des exemplaires pour aider leurs collectivités.

Un prospectus d'accompagnement a été conçu et publié par les responsables du Programme de l'autonomie gouvernementale : il avait comme titre «Anishnabe Niigaanziwin, From Where we Came» (Anishnabe Niigaanziwin, là d'où nous venons). Il décrivait le contexte historique de la collectivité : depuis l'époque où cette dernière faisait partie d'une nation indépendante jusqu'aux actuelles négociations pour l'autonomie gouvernementale. Le prospectus contenait des illustrations et était facile à lire. Lui aussi a été distribué à tous les membres de la collectivité.

La coordonnatrice de l'autonomie gouvernementale a distribué une vidéocassette de 20 minutes produite par le Conseil tribal de North Shore et intitulée «Self-Government: Best of Today, Best of Tomorrow». Cette cassette a également servi à sensibiliser davantage la collectivité.

En avril 1994, la coordonnatrice de l'autonomie gouvernementale a organisé une joute oratoire où les jeunes ont eu l'occasion de commenter divers sujets liés à la collectivité et à son avenir. Les trois catégories étaient : «Notre passé», «Qu'est-ce que l'autonomie gouvernementale?» et «Dans 25 ans, que sera notre avenir avec l'autonomie gouvernementale?». Les gagnants de chaque catégorie ont été invités à présenter leurs allocutions pendant un festin communautaire, à l'occasion duquel ils ont reçu des prix. Les discours ont été imprimés dans un livret, puis distribués à la collectivité. C'est ainsi que l'on a fait participer les jeunes. En septembre 1994, des jeunes de la première nation de Serpent River ont présenté à la coordonnatrice de l'autonomie gouvernementale une demande d'aide pour la formation d'un conseil des jeunes.

Communications

Les responsables du Programme de l'autonomie gouvernementale ont élaboré un répertoire communautaire, décrivant comment communiquer avec tous les responsables de programmes et services. Il présente aussi une liste des entreprises existantes de la collectivité et il sera lui aussi largement distribué.

Membres hors réserve

Les membres habitant loin de la première nation de Serpent River ont été inclus dans le projet de recherche de la Commission royale. Par la suite, la collectivité s'est sensibilisée davantage à l'importance des membres hors réserve. On s'efforce actuellement de rejoindre ces derniers, qui reçoivent par la poste un bulletin communautaire mensuel. C'est ainsi que la collectivité maintient le lien avec eux.

Modèle traditionnel d'autonomie gouvernementale

En novembre 1993, les responsables du Programme de l'autonomie gouvernementale ont convoqué une réunion des membres de la collectivité pour entreprendre un atelier sur la vision de l'avenir. On a demandé aux participants d'élaborer un modèle d'autonomie gouvernementale basé sur la tradition et la culture. Avec l'aide d'un ancien connaissant bien les traditions de la collectivité, le groupe a élaboré un nouveau modèle basé sur l'utilisation d'un système de clan ou de famille pour choisir les dirigeants. Le groupe s'est réuni encore une fois en janvier 1994 pour perfectionner le modèle et en déterminer les points forts et faibles.

Résumé

Le rapport final de ce projet de recherche a fourni au chef et au conseil quelques éléments de base nécessaires à une consultation communautaire, pour sensibiliser davantage la collectivité à l'autonomie gouvernementale et pour lui faire mieux comprendre ce concept.

Par conséquent, la coordonnatrice de l'autonomie gouvernementale a pu :

- sensibiliser davantage la collectivité aux négociations sur l'autonomie gouvernementale et accroître la connaissance de l'histoire chez les membres;
- mieux faire connaître les programmes actuels et être en mesure d'évaluer ce dont la collectivité a besoin (p. ex., application de la loi, programmes pour les jeunes, etc.);
- établir un lien plus fort avec les membres hors réserve;

- enfin, fournir aux membres un modèle d'autonomie gouvernementale basé sur la culture et la tradition.

Des copies des documents conçus et produits par les responsables du Programme de l'autonomie gouvernementale ont été déposées à la Commission royale sur les peuples autochtones.

Annexe 1
Enquête de 1993 sur l'autonomie gouvernementale

Questions

CHEF ET CONSEIL

1) Que devrait être la fonction principale du conseil?

Rédiger des lois	Oui	Non
Administrer les programmes	Oui	Non

2) a) Le conseil devrait-il avoir le pouvoir de rédiger des lois?

Oui Non

Dans l'affirmative, devrait-il y avoir un processus pour faire participer la collectivité aux décisions législatives?

Oui Non

b) Comment les décisions devraient-elles être prises?

Consensus
Vote majoritaire
Autrement
Expliquez

3) Le conseil devrait-il participer à l'administration?

Oui Non

4) Comment le conseil pourrait-il mieux servir la collectivité?

5) Êtes-vous satisfait de l'actuel système d'élection en vertu de la *Loi sur les Indiens*?

Oui Non

Dans le cas contraire, qu'aimeriez-vous changer?

a) La durée du mandat (du chef et des conseillers) :

2 ans 3 ans 4 ans

b) Le nombre de conseillers :

3, 4, 5, 6 Divers

c) Qui peut se porter candidat?

Seulement les membres habitant dans la réserve	Oui	Non
Les membres hors réserve	Oui	Non
Les membres adoptés	Oui	Non
Les employés de la bande	Oui	Non

Âge : > 16 ans > 18 ans > 21 ans

d) Qui a le droit de voter?

Seulement les membres habitant dans la réserve	Oui	Non
Les membres hors réserve	Oui	Non
Les membres adoptés	Oui	Non
Les employés de la bande	Oui	Non

Âge : > 16 ans > 18 ans > 21 ans

- 6) Pensez-vous qu'il devrait y avoir un conseil des anciens?
 Oui Non

Dans l'affirmative, quel serait son but?

- Donner des conseils
- Prendre des décisions

- 7) Comment les jeunes peuvent-ils participer au gouvernement?
 Conseil des jeunes
 Comité des jeunes
 Faire élire un des leurs au conseil
 Confier la question des jeunes à un membre du conseil

COMITÉS

- 1) Croyez-vous que les comités répondent actuellement aux besoins de la collectivité?
 Oui Non
- 2) D'après vous, comment les comités pourraient-ils être plus efficaces?
- 3) Quelle devrait être la raison d'être des comités?
 Donner des conseils
 Prendre des décisions
- 4) Devrait-il y avoir un processus pour interjeter appel des décisions prises par les comités?
 Oui Non
- 5) Les comités devraient-ils être officialisés et responsables envers les membres de la collectivité?
 Oui Non
- 6) Comment devrait-on choisir les membres des comités?
 Nommés par le conseil
 Élus par les membres
 Bénévoles
- 7) Chaque fois qu'une élection est convoquée, faudrait-il dissoudre les comités?
 Oui Non
- 8) Combien de temps une personne devrait-elle être autorisée à faire partie d'un comité?
 2 ans 3 ans 4 ans

ADMINISTRATION

- 1) Qui devrait procéder à l'engagement ou au congédiement d'employés?
Administrateur de la bande
Responsables des programmes
Chef et conseil
Comités
- 2) Qui devrait établir des descriptions de postes?
Administrateur de la bande
Responsables des programmes
Chef et conseil
Comités
- 3) À qui l'administration devrait-elle rendre des comptes?
- 4) Qui devrait assumer la responsabilité d'élaborer la politique de la bande?

PRESTATION DES PROGRAMMES ET SERVICES

- 1) Notre collectivité manque-t-elle de services?
Oui Non

Dans l'affirmative, de quels genres?

Aimeriez-vous formuler d'autres commentaires sur l'autonomie gouvernementale (spécialement dans le domaine de la structure et des procédures)?

Annexe 2
Enquête — Documentation
STRUCTURES ET PROCÉDURES
PREMIÈRE NATION DE SERPENT RIVER

Contexte

Avant le

contact : Les Ojibways se sont toujours gouvernés eux-mêmes.

1763 : La Proclamation royale britannique reconnaît le caractère national des Premières nations et leur souveraineté interne, y compris le titre de propriété sur les terres et l'autonomie gouvernementale.

1850 : Signature du Traité Robinson par les chefs de la rive nord. Le traité réserve des terres aux Ojibways et garantit les droits à la chasse, à la pêche, au piégeage et à la cueillette.

1876 : Introduction de la *Loi sur les Indiens*.

1969 : Proposition du Livre blanc de Trudeau, en vue de rendre tous les Canadiens égaux.

1981 : Les chefs de la rive nord établissent le Conseil tribal de North Shore à titre de tribune politique.

1987 : Lac Meech : le Premier ministre canadien et les premiers ministres provinciaux conviennent de reconnaître le Québec à titre de «société distincte». Les Indiens ne sont pas invités à se prononcer sur la question.

1990 : Échec de l'Accord du lac Meech. Aucun changement n'est apporté à la Constitution canadienne. Elijah Harper dit «NON!»

Crise d'Oka durant tout l'été.

Février

1991 : Le Conseil tribal de North Shore signe un protocole d'entente avec les gouvernements fédéral et provinciaux. Le protocole sert de base à des travaux conjoints pour préparer les futures négociations sur l'autonomie gouvernementale.

Avril

1991 : Les Premières nations et le Conseil tribal de North Shore signent, avec le gouvernement fédéral, une entente-cadre qui expose un programme et un processus pour la négociation du gouvernement des Premières nations de North Shore ainsi qu'une nouvelle relation.

Juillet

1991 : Le gouvernement de l'Ontario signe l'énoncé de relation politique avec les chefs de l'Ontario. La province reconnaît maintenant le droit inhérent des peuples autochtones de l'Ontario à l'autonomie gouvernementale, ce qui ouvre la porte à des discussions détaillées avec les représentants provinciaux à ce sujet.

Maintenant : Consultation communautaire au sujet des structures et procédures.

LE CONSEIL TRIBAL DE NORTH SHORE

Le Conseil tribal de North Shore (CTNS) est une alliance politique entre sept Premières nations habitant la rive nord du lac Huron, à l'intérieur des terres à partir de Sudbury, à l'ouest de Sault Ste. Marie et au nord de la baie Batchewana sur le lac Supérieur.

Quelles sont les nations qui forment le conseil?

De l'est à l'ouest, les sept Premières nations sont Whitefish, Sagamok Anishnabek, Serpent River, Mississauga, Thessalon, Garden River et Batchewana.

Comment le conseil a été formé

Les Ojibways qui habitent ces régions collaborent depuis longtemps les uns avec les autres pour résoudre et examiner leurs problèmes communs. En 1981, les chefs de la rive nord ont commencé à se réunir plus souvent sous forme d'un «conseil tribal» pour partager de l'information et pour travailler à une réponse locale en raison de changements à la *Loi sur les Indiens* dans le domaine du statut et des membres.

Mamaweswen

Le gouvernement canadien n'était pas disposé à traiter avec un organisme non officiel, spécialement lorsqu'il s'agissait de prendre des dispositions pour la prestation de programmes et services, et c'est pour cette raison que les chefs de la rive nord ont constitué la société Mamaweswen (ou le secrétariat tribal de North Shore) en 1985.

Mamaweswen : que fait cette société?

Mamaweswen est le début du gouvernement régional Anishnabek et elle est chargée de gérer et d'exécuter des programmes et services en vertu de différents accords avec des organismes fédéraux et provinciaux. Mamaweswen aide actuellement les Premières nations du CTNS dans les domaines suivants :

- Administration
- Gestion financière
- Prestation de programmes et services
- Recherche et développement
- Communications
- Infirmierie
- Nog-Da-Win-Da-Min
- Services sociaux
- Gouvernement des Premières nations de North Shore
- Gestion des immobilisations et services techniques
- Mamaweswen, The Enterprise Circle
- Environnement
- Éducation
- Centre de traitement
- Unité forestière
- Planification et développement social

But du CTNS

La Constitution du CTNS a été votée et adoptée par les chefs de la rive nord en 1981. Elle expose la raison d'être du Conseil tribal, ainsi que les questions relatives à l'appartenance, aux responsables, aux réunions, aux comités et aux vérifications. Le Conseil tribal a pour raison d'être «**d'unifier, de maintenir et d'étendre généralement les intérêts, la vie et l'identité des bandes membres**». Pour ce faire, il est autorisé à exprimer les décisions du conseil, à mettre en oeuvre les politiques, stratégies et plans d'action acceptés par les Premières nations membres, et à soutenir activement le gouvernement local dans ses divers programmes, services et opérations.

Qu'est-ce que l'entente-cadre?

C'est un accord signé en 1991 par les chefs des Premières nations et le Conseil tribal de North Shore, ainsi que par le ministre d'État aux Affaires indiennes.

Il s'agit d'une entente en vue de commencer des discussions relatives au gouvernement des Premières nations de North Shore.

Elle expose :

- ce qu'il faut négocier,
- les délais des discussions (négociations),
- qui participera à ces discussions.

Elle a une longueur de huit pages.

Sa **raison d'être** consiste à permettre la croissance et la discussion des ententes relatives au gouvernement des Premières nations de North Shore. Son **but** est d'atteindre une «entente de principe» pour les gouvernements des Premières nations de North Shore.

Qu'est-ce qu'une entente de principe?

C'est ce qui se produit lorsque le gouvernement fédéral et les Premières nations s'entendent sur la façon dont ces dernières se gouverneront elles-mêmes. **Des sous-ententes de principe** formeront **l'entente proprement dite** et porteront sur les détails plus spécifiques et sur les modalités applicables dans certains domaines.

Cette entente comprend un **programme** englobant les tâches suivantes :

- interrelation entre le Conseil tribal et chaque Première nation;
- documents constitutionnels aux niveaux des tribus et des Premières nations;
- structures et institutions gouvernementales;
- procédures gouvernementales;
- statut et capacité juridiques;
- citoyenneté et membres;
- pouvoirs législatifs :
 - socio-culturels • éducation
 - soins de santé
 - développement social, soin des personnes à charge, relations domestiques
 - développement culturel
 - justice
 - économiques
 - développement des entreprises

- milieu physique
 - environnement
 - terres et ressources
 - terres
 - ressources
 - eau
 - arrangements financiers et imputabilité
 - questions et relations intergouvernementales
 - participation de la province de l'Ontario
 - application future des lois fédérales et provinciales, y compris la *Loi sur les Indiens*;
 - autres situations
 - membres hors réserve
 - formation
 - plan de mise en oeuvre
- taxation et production de revenus
 - services et infrastructure communautaires

Ratification : Les premières nations de North Shore et le gouvernement fédéral doivent confirmer ou accepter officiellement toute entente de principe.

Résiliation : L'une ou l'autre partie peut suspendre l'entente-cadre ou y mettre fin moyennant un préavis de 60 jours.

**Projet de recherche commun
entre la première nation de Serpent River
et la Commission royale sur les peuples autochtones**

Le présent document vise à décrire le projet de recherche conjoint entrepris par la première nation de Serpent River (PNSR) et la Commission royale. Il doit servir de matériel de présentation pour l'atelier qui aura lieu à Victoria (C.-B.), les 22 et 23 mars 1993.

Contexte

La PNSR est l'une des sept Premières nations situées le long de la rive nord du lac Huron, entre Sudbury et Sault Ste. Marie (Ontario), qui constituent le Conseil tribal de North Shore (CTNS), lequel a signé une entente-cadre en avril 1991 pour commencer des négociations avec le gouvernement fédéral. L'entente-cadre décrit les points relatifs à l'autonomie gouvernementale et figurant au programme des négociations. La PNSR a toujours soutenu que l'autonomie gouvernementale n'est pas un privilège que l'on obtient de l'extérieur, mais plutôt notre droit inhérent à disposer de nous-mêmes. La PNSR négocie les attributions qu'englobera l'entente sur l'autonomie gouvernementale.

Situation actuelle

Le CTNS a signé quatre sous-ententes de principe dans les domaines des structures et procédures gouvernementales, de la citoyenneté et de l'appartenance, ainsi que de la capacité juridique. La PNSR a entrepris d'élaborer plus en détail les structures et procédures de notre gouvernement. Nous avons donné à la collectivité un aperçu des structures et procédures actuelles relatives au conseil, à l'administration de la bande et aux comités consultatifs. Dans cette optique, nous avons détaillé chaque secteur à examiner : sélection des dirigeants, composition, pouvoirs, participation communautaire, procédures, appels et imputabilité.

Le comité d'autonomie gouvernementale communautaire et le conseil ont convenu d'élaborer un modèle de gouvernement en se fondant sur la consultation communautaire, laquelle nécessitera du porte à porte et des enquêtes parmi les membres hors réserve, ainsi que des réunions détaillées de groupes de discussion. Une fois le modèle arrêté, nous le soumettrons à la collectivité pour qu'elle le ratifie et qu'elle décide des modifications souhaitables.

Annexe 3 Résultats de l'enquête

Enquête dans la réserve

SEXE 24 hommes 37 femmes

Groupe d'âge Hommes Femmes

âge inconnu

État civil Hommes Femmes

Célibataire

Marié

Divorcé

Séparé

Union libre

Nombre d'enfants : de 0 à 11

Nombre de personnes dans votre ménage : de 1 à 12

Hommes

Femmes

Employé (à plein temps)

Employé (à temps partiel)

Chômeur

Travail pour propre compte

Étudiant

Niveau d'instruction

Nombre de répondants

niveau primaire incomplet

niveau primaire complet

niveau secondaire incomplet

niveau secondaire complet

niveau postsecondaire incomplet

niveau postsecondaire complet

PARTIE I

1. Quelle devrait être la fonction principale du conseil?

Question Oui Non Indécis

Rédiger des lois

Administrer les programmes

2. a-i Le conseil devrait-il avoir le pouvoir de rédiger des lois?

Oui

Non

Indécis

2. a-ii Dans l'affirmative, devrait-il y avoir un processus pour faire participer la collectivité aux décisions législatives?

Oui

Non

Indécis

2. b Comment les décisions devraient-elles être prises?

Consensus

Vote majoritaire

Autrement

Indécis

3. Le conseil devrait-il participer à l'administration?

Oui

Non

Indécis

4. Comment le conseil pourrait-il mieux servir la collectivité?

COMMUNICATION

Communication ouverte; faire savoir aux gens ce qui se passe (p. ex., au sujet du financement ou des programmes)

Informer les gens des décisions prises

Plus informative et plus personnalisée

Écouter davantage les gens, essayer de ne pas être aussi partial

Meilleure communication

En faisant mieux comprendre à la collectivité le processus décisionnel

Être attentif à la collectivité et reconnaître sa participation

Informer la collectivité de ce qui se passe

Faire savoir aux autres ce qui se passe (afficher les procès-verbaux)

CONTACTS COMMUNAUTAIRES

Écouter davantage la collectivité!

Demander aux gens des commentaires directs

Un meilleur contact avec la collectivité

Faire connaissance avec tous les membres résidents

Faire participer davantage la collectivité pour qu'elle ne se contente pas de critiquer

Parler aux jeunes

Ne pas seulement venir en aide à sa *propre* famille, à ses amis ou ses copains de taverne

Être plus en contact avec les préoccupations communautaires

Participer aux situations quotidiennes

Non-intervention dans les affaires personnelles des membres

Consultation des gens

Contacts plus personnels avec la collectivité, se montrer ouvert et disponible, honnête et fiable

Plus grande participation aux activités communautaires

Plus grande participation aux fonctions communautaires

Visiter davantage la collectivité

Parler avec les membres de la collectivité

Participer aux fonctions communautaires

Les conseillers devraient aller sur place recueillir les opinions des autres

FONCTIONS

Élaboration de politiques

Examiner le processus d'administration et des services

Passer des lois

Le conseil devrait prendre des décisions objectives

En définissant la description du conseil

En s'assurant que les gens sont engagés selon un processus défini

Heures de bureau : 3 jours par mois pour chacun

ÉLECTIONS

Les élections doivent être plus structurées et être assorties de frais d'inscription pour prouver l'engagement du candidat

Les discours et la campagne doivent être examinés et tout le processus doit être supervisé et demeurer légitime

RÉUNIONS

Aucune séance à huis clos

Organiser des réunions publiques pour les membres

Réunions publiques

Réunions publiques

Moins de réunions

Participation régulière aux réunions du conseil et des comités

Réunions plus nombreuses dans la collectivité

Réunions plus nombreuses et publiques

Se présenter aux réunions

ORIENTATION

Le conseil devrait prévoir une orientation dans le cadre de son mandat

Les nouveaux élus doivent disposer d'une orientation visant tous leurs programmes et connaître les fonctions par leurs descriptions de poste respectives

Meilleure connaissance des programmes, ainsi que des politiques, procédures, etc. provinciales et fédérales

Une meilleure formation pour les membres du conseil et des comités au sujet des rôles et des responsabilités

CARACTÉRISTIQUES PERSONNELLES

Esprit ouvert

Plus volubile, esprit ouvert

Conseil plus jeune

Ne pas aller trop vite; prendre le temps de réfléchir

Ne pas prendre les choses aussi à coeur aux réunions du conseil, ne pas se fâcher lorsque les gens parlent aux réunions

PROGRAMMES ET SERVICES

Créer un corps de police

Essayer de créer notre propre police

Maisons

Engager des personnes bien compétentes pour les programmes

De meilleurs travaux publics

STRUCTURES ET PROCÉDURES

Traditionnelles. En pareil cas, nous n'aurions pas un chef ni un conseil; être davantage au diapason de la réalité moderne; ne pas avoir peur de formuler ses opinions au chef et à

l'administrateur de la bande.

Faire appel au chef et au conseil

Certaines décisions sont prises par le conseil, mais d'autres devraient être prises par la collectivité

Cesser d'imiter la procédure bureaucratique

Non, c'est à la collectivité de décider s'il y a lieu de faire une loi

Soumettre davantage de décisions au public

Application des règlements

5. Êtes-vous satisfait de l'actuel système d'élection en vertu de la *Loi sur les Indiens*?

Oui

Non

Indécis

Changements

5. a Durée du mandat (pour le chef et les conseillers)

2 ans

3 ans

4 ans

Divers

Indécis

5. b Nombre de conseillers

3 conseillers

4 conseillers

5 conseillers

6 conseillers

Divers

Indécis

5. c **Qui peut se porter candidat?**

Seulement les membres habitant la réserve

Oui

Non

Indécis

Les membres hors réserve

Oui
Non
Indécis

Les membres adoptés

Oui
Non
Indécis

Les employés de la bande

Oui
Non
Indécis

Âge

> 16 ans
> 18 ans
> 21 ans
> 25 ans
Indécis

5. d Qui a le droit de voter?

Seulement les membres habitant la réserve

Oui
Non
Indécis

Les membres hors réserve

Oui
Non
Indécis

Les membres adoptés

Oui
Non
Indécis

Les employés de la bande

Oui
Non
Indécis

Âge

> 16 ans
> 18 ans
> 21 ans
Indécis

6. Pensez-vous qu'il devrait y avoir un conseil des anciens?

Oui
Non
Indécis

Dans l'affirmative, quel serait son but?

Donner des conseils
Prendre des décisions
Indécis

7. Comment les jeunes peuvent-ils participer au gouvernement?

Conseil des jeunes
Comité des jeunes
Faire élire un jeune au conseil
Confier la question des jeunes à un membre du conseil
Aucune participation des jeunes
Indécis

COMITÉS

PARTIE II

1. Croyez-vous que les comités répondent actuellement aux besoins de la collectivité?

Oui
Non
Indécis

2. D'après vous, comment les comités pourraient-ils être plus efficaces?

COMPOSITION DU COMITÉ

En combinant les jeunes, les anciens, le chef et le conseil

En faisant participer aux comités ceux qui protestent et se plaignent. On peut s'engager davantage à l'égard des comités si l'on fait don de son temps et de ses efforts.

Présidents formés ou compétents afin que le comité puisse se concentrer sur des questions directes sans se laisser distraire par des renseignements non pertinents

Un plus grand nombre de bénévoles

Moins de népotisme

COMMUNICATION

Communication

Faire connaître à la collectivité les situations que l'on examine

Communiquer davantage avec les membres

Utiliser les relations publiques pour motiver la jeune génération et l'inciter à se joindre aux comités

Permettre la participation des membres de la bande

Accroître la participation de la collectivité

Accroître la communication au sein de la collectivité

Écouter les gens

Être attentifs aux besoins des collectivités, s'efforcer d'écouter ce que les gens ont à dire en général

Une meilleure communication

CONTACTS COMMUNAUTAIRES

Diffusion

En manifestant plus d'intérêt à l'égard des besoins communautaires

Sortir plus souvent

Accroître la participation et la sensibilisation de la collectivité

Les gens devraient se rendre sur place et se soucier de ce qui se passe

Les comités pourraient être plus efficaces en rencontrant leurs voisins dans la collectivité

Ils pourraient faire des enquêtes et demander aux gens leur opinion

Se faire reconnaître

DÉCISIONS

Décisions plus objectives

Faire preuve de plus d'innovation et de création dans leur réflexion, cesser d'essayer d'apaiser le conseil en vue de gains politiques et de faveurs économiques; ne pas avoir peur de courir des risques (on n'obtient rien sans effort)

C'est toujours le conseil qui a le dernier mot au moment des décisions, même mineures. Soyons plus raisonnables et souples

FONCTIONS

Services de bande : ils pourraient faire davantage que de nettoyer les cimetières de voitures

Aider la bande

Je ne sais pas au juste ce que font les comités

Comité récréatif : les enfants trouvent toujours cela ennuyeux

RÉUNIONS

Devraient être publiques

Assister régulièrement aux réunions

Ce n'est pas le moment des rencontres sociales, qui détournent les gens de l'engagement pris par le conseil à répondre à chaque besoin dans la collectivité

Se rendre aux réunions

Réunions publiques; une plus grande participation de la part des membres de la bande

CARACTÉRISTIQUES PERSONNELLES

Être conscient du fait que chaque personne doit être traitée individuellement

Porter moins de jugements catégoriques

PROCÉDURES

Parfois les comités travaillent longtemps et dur à un projet et, lorsque celui-ci est présenté au conseil, il est descendu en flammes

Application des règlements et des résolutions du conseil de bande; si la majorité adopte certains règlements, ententes ou résolutions, etc., ceux-ci doivent être appliqués. Ce n'est pas le cas du règlement sur les chiens ni de l'entente de location. Les honoraires de services de la bande ne sont pas payés. Il faut assumer les responsabilités de ses fonctions si l'on veut être légitime.

Les comités prennent des décisions d'abord, puis en informent le conseil. Ce devrait être le contraire.

Prendre des dispositions afin d'obtenir des pouvoirs délégués de la part du chef et du conseil, plutôt que de se limiter à un rôle simplement consultatif

Ils seraient probablement plus efficaces s'ils étaient rémunérés

Si les gens y consacraient leur temps et faisaient preuve d'engagement, nous pourrions être plus efficaces. Il ne faut pas toujours se faire payer. Pour reprendre les paroles du président Kennedy, on pourrait dire : «Demandez-vous ce que vous pouvez faire pour votre collectivité et non ce qu'elle peut faire pour vous.»

Une réflexion plus consciencieuse de la part du conseil pourrait aider davantage la collectivité

STRUCTURES

Avons-nous vraiment besoin de tous ces comités?

À mon avis, il y a trop de comités (9 au total); on pourrait peut-être en fusionner quelques-uns

En formant un comité qui superviserait les réalisations des travailleurs individuels

En établissant un conseil qui gouvernerait le mandat et les critères exposés par le conseil afin d'établir chaque besoin dans la collectivité

3. Quelle devrait être la raison d'être des comités?

Donner des conseils

Prendre des décisions

Indécis

4. Devrait-il y avoir un processus pour interjeter appel des décisions prises par les comités?

Oui
Non
Indécis

5. Les comités devraient-ils être officialisés et responsables devant les membres de la collectivité ?

Oui
Non
Indécis

6. Comment devrait-on choisir les membres des comités?

Nommés par le conseil
Élus par les membres
Bénévoles
Divers
Indécis

7. Chaque fois qu'une élection est convoquée, faudrait-il dissoudre les comités?

Oui
Non
Indécis

8. Combien de temps une personne devrait-elle être autorisée à faire partie d'un comité?

2 ans
3 ans
4 ans
Divers
Indécis

ADMINISTRATION

PARTIE III

1. Qui devrait procéder à l'engagement ou au congédiement d'employés?

Administrateur de la bande
Responsables des programmes
Chef et conseil
Comités
Divers

2. Qui devrait faire les descriptions de poste?

Administrateur de la bande
Responsables des programmes
Chef et conseil
Comités
Divers

3. À qui l'administration devrait-elle rendre des comptes?

Membres de la bande et collectivité
Administrateur de la bande
Responsables des programmes
Chef et conseil
Divers
Indécis

Commentaires :

Divers :

6- Comités

1- Jeunes

1- Superviseur North Shore

1- La structure actuelle est satisfaisante

4. Qui devrait assumer la responsabilité d'élaborer la politique de la bande?

Membres de la bande et collectivité
Employés de la bande (y compris l'administrateur et les responsables des programmes)
Comités
Chef et conseil
Divers
Indécis

Commentaires :

Divers :

2- Cadres supérieurs

1- Administrateur de la bande

1- Personnel

1- Également les membres adoptés

1- La structure actuelle est satisfaisante

PRESTATION DES PROGRAMMES ET SERVICES

PARTIE IV

1. a Notre collectivité manque-t-elle de services?

Oui

Non

Indécis

b. Dans l'affirmative, de quels genres?

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Les gens qui ont un emploi travaillent mal. Le responsable du développement de l'emploi et l'agent de développement économique travaillent-ils ensemble? Par exemple, dans le cas de l'assurance-chômage, tout le monde se démène et l'agent de développement économique trouve des emplois pour les bénéficiaires de l'assurance-chômage, de sorte que personne n'a l'occasion de gagner de l'argent.

Développement économique

ÉDUCATION

L'éducation devrait être dispensée dans la réserve

Éducation

Écoles

Une école dans la réserve

PERSONNES ÂGÉES

Personnes âgées

Accroître les services aux personnes âgées

Un plus grand nombre de programmes pour les personnes âgées (p. ex. une cantine roulante, des soins à domicile...)

Le pasteur devrait visiter les personnes âgées qui ne peuvent se rendre à l'église

Un plus grand nombre de programmes pour les personnes âgées

Il devrait y avoir des services sociaux, par exemple pour les personnes âgées

Soins aux malades chroniques

Participation des personnes âgées

Personnes âgées

ENVIRONNEMENT

Environnement

Protéger notre faune contre les braconniers

Recyclage, etc.

SANTÉ

Plus de soins de santé, p. ex. du counselling psychologique pour les adultes

Services de santé mentale

Il faut des travailleurs en santé mentale (avant qu'une tragédie ne se produise).

Santé mentale (enfants et adultes)

Domaine de la santé mentale

Un plus grand nombre de services en santé mentale

Santé mentale

Ambulance

Invalidité (soins à domicile, programmes éducatifs et de soutien)

Un autobus ou un autre moyen de transport pour les malades, afin que tout cet argent ne soit pas dépensé pour 20 visites quotidiennes par jour chez le médecin

LOGEMENT

Il faut un plus grand nombre de logements et d'infrastructures

Logements insuffisants

Logement : on adopte et construit des maisons de piètre qualité

Les maisons sont mal entretenues et laissées à l'abandon

JUSTICE ET POLICE

Justice pour tous

Agents de police

Services de police

Surveillance policière locale

Police

La loi et l'ordre

Surveillance policière

Surveillance policière

Agent de police

En appliquant la loi

Agent de police

VOIRIE

De meilleures routes et plus de gravier

De meilleures routes, plus larges et plus de gravier

Les passages à niveau devraient être réparés, car ils crèvent les pneus et sont cahoteux

De meilleures routes

De meilleures routes, plus de feux de circulation, de meilleures pistes

Il faudrait réparer les chemins et mettre du gravier sur les routes en mauvais état

LOISIRS

Loisirs : groupes spécifiques, personnes âgées, petits enfants

Loisirs

Plus de loisirs pour tous les groupes d'âge

D'autres loisirs pour adultes que le BINGO

Loisirs

Spectacles (tous les âges)

Améliorer les parcs et les loisirs

De meilleurs terrains de jeu pour les enfants

Améliorer les parcs et les loisirs

JEUNES

Très jeunes

Programmes pour jeunes

Services pour jeunes

Jeunes et enfants : counselling, activités

Un plus grand nombre de programmes pour jeunes

Il faudrait un travailleur pour les jeunes

Un certain genre de programmes pour les jeunes

Une plus grande participation des jeunes

Jeunes

Programmes pour étudiants

Groupes de jeunes

AUTRES PROGRAMMES ET SERVICES

Des programmes plus spécialisés

Centre de ressource familial, centre d'intervention d'urgence

Service de câble

Ramasseur d'animaux

Un plus grand nombre de programmes pour les membres de la collectivité

Programmes

COMMUNICATION

Plus d'information aux membres de notre collectivité au sujet des choses qui sont faites pour la réserve

Communications

RELATIONS INTERGOUVERNEMENTALES

Une voix et des actions contre les changements gouvernementaux (c'est-à-dire la TPS, les compressions dans l'éducation, le paiement des soins médicaux, le paiement du logement, etc.)

ADMISSIBILITÉ

Tout le monde n'a pas accès à de l'aide pour améliorer, réparer ou compléter son logement

Il «semble» y avoir un régime de faveur en ce domaine. Il faut établir de meilleures règles.

Il faut supprimer la discrimination (c'est-à-dire à l'égard des familles monoparentales habitant de mauvais logements, des personnes vivant en union libre dans des bâtiments condamnés avec leurs enfants, le fait qu'il existe des logements gratuits pour certaines personnes et pas pour d'autres, que certains enfants des descendants de la bande ne peuvent être membres de celle-ci, etc.).

PARTIE V

1. Aimeriez-vous formuler d'autres commentaires au sujet de l'autonomie gouvernementale (spécialement dans le domaine de la structure et des procédures)?

Ont répondu à la question

N'ont pas répondu à la question

Commentaires

CHEF ET CONSEIL

«Le chef et le conseil doivent effectuer un suivi jusqu'à ce que la question examinée soit vidée ou close.»

«Exercice des droits relatifs à la compétence fédérale, ainsi qu'à l'autonomie provinciale et locale, par les gens votant de leur propre droit. Par conséquent, le mandat du chef et des conseils devrait être adapté à ces niveaux de gouvernement et à leurs besoins.»

COMITÉS

«Personnes engagées jusqu'au cou»

ADMINISTRATION

«Manque de formation des chefs de département; si ces personnes ne sont pas à la hauteur de leur description de poste et de leur mandat, et ne peuvent se justifier, il faut alors les démettre ou les renvoyer.»

«Les employés de la bande qui ne se conforment pas aux règles et ne paient pas leurs factures doivent être tenus responsables.»

«Oui, l'administrateur de la bande a trop de pouvoirs et peu de gens le surveillent. Les chefs devraient s'occuper de lui.»

PROGRAMMES ET SERVICES

«Les emplois dans la réserve devraient être donnés aux personnes les plus compétentes. L'autonomie gouvernementale, c'est contrôler nous-mêmes nos emplois, nos travailleurs, nos entreprises, nos terres, nos lois, nos soins hospitaliers et de santé.»

«Les travailleurs des services effectuent bel et bien un suivi jusqu'à ce que la question soit vidée ou close.»

«il faut plus d'entreprises dans la collectivité pour donner plus d'emplois à la bande.»

NOUVEAUX MODÈLES DE STRUCTURES ET DE PROCÉDURES

«Il est important de prévoir des contrepoids pour équilibrer les décisions.»

«Il faudrait envisager d'élaborer un nouveau modèle éloigné de la *Loi sur les Indiens* et susceptible d'être plus approprié à la vie quotidienne.»

«Nous avons besoin d'une structure renforcée, mais il faut faire preuve de diplomatie et travailler avec le gouvernement et de concert avec lui.»

«Il faut du temps pour que les structures et procédures prennent leur place légitime.»

«Bureaucratie; création d'hommes politiques autochtones; pas d'escrocs; insister sur la situation globale et les effets à long terme.»

«Je pense que la meilleure chose à faire serait d'effectuer des recherches sur d'autres collectivités autochtones pour voir comment elles fonctionnent, ou de demander à nos membres des suggestions sur la façon dont nous pouvons collaborer ensemble. À mon avis, il y a beaucoup trop de comités, de réunions, d'ateliers, d'enquêtes, de documents et d'employés de la bande, etc. Il faut simplifier tout ça.»

«Si quelqu'un n'agit pas convenablement, les gens devraient être en mesure d'exiger une réélection pour son poste.»

«Englobe les membres qui habitent dans le secteur de la rive nord. Principalement à cause d'une pénurie de logements dans la réserve, les gens doivent donc habiter hors réserve; ceux-ci devraient par conséquent avoir droit aux mêmes avantages que ceux de la réserve.»

«Les universitaires et les étudiants de collèges devraient pouvoir voter.»

«Les gens hors réserve devraient être autorisés à voter parce qu'ils sont compris dans les nombres applicables au financement et à l'obtention d'argent.»

«Tous les membres devraient faire l'expérience de siéger au sein d'un comité, à un moment ou à un autre.»

«Placer de nouvelles personnes au sein des comités; on pourrait peut-être obtenir de nouvelles idées en remaniant la composition des comités.»

«Comités, mandats échelonnés»

«Comités : devraient cependant être réévalués à ce moment ou chaque année puis modifiés au besoin.»

«Comités : contrats d'un ou deux ans et réévaluation systématique. Si une personne est jugée acceptable, on la laisse au comité, sinon on lui demande de démissionner.»

«On ne fait pas assez au nom du conseil tribal. Il n'y a pas assez de consultations entre les sept Premières nations.»

JEUNES

«J'aimerais sensibiliser les jeunes à la vieille génération; il subsiste des rancœurs et une rancune à l'égard des pensionnats.»

«Une plus grande participation au conseil, afin qu'ils puissent apprendre comment fonctionne le gouvernement»

«Les jeunes ont déjà eu des conseils par le passé, mais, faute de soutien ou d'intérêt, cela n'a pas donné de résultats. Il faut plus de bénévoles pour travailler avec eux.»

«En leur demandant leur opinion sur des situations (et non un vote).»

FEMMES

«Si vous avez des femmes faibles au sein d'une collectivité, vous avez une collectivité faible. Par contre, des femmes fortes font une collectivité forte.»

FONCTION GOUVERNEMENTALE TRADITIONNELLE

«Avons-nous réfléchi au sujet du système de clans et de la façon il pourrait être appliqué ici à Serpent River? Le système a-t-il déjà été appliqué auparavant? Pourrait-on l'adopter encore? Serait-il d'ordre familial?»

«Y a-t-il des éléments de notre passé qui nous ont très bien servi à l'époque et que nous ne pouvons utiliser? Ne pourrions-nous pas abandonner notre système actuel et en utiliser un qui a donné des résultats auparavant et nous ressemble davantage? Pourquoi faut-il compliquer autant la situation? Nous avons sûrement eu quelque chose qui a donné de bons résultats au temps de nos arrière-grands-parents. Retenons-en le meilleur et adaptons-le à la situation moderne.»

«J'aime le concept d'un bâton d'orateur où tout le monde peut donner son avis et où tous doivent écouter.»

«Les comités relatifs à l'autonomie gouvernementale devraient avoir des "couleurs", un drapeau, des symboles : cela leur donnerait une orientation et susciterait un respect lorsque les couleurs seraient déployées aux réunions.»

«Système traditionnel; le conseil représenterait les niveaux d'âge»

LOI SUR LES INDIENS

«Je suis heureux de vivre selon les modalités du ministère des Affaires indiennes pour l'instant; certains problèmes se manifestent à l'égard de règlements relatifs à la *Loi sur les Indiens*.»

«Nous n'aurons pas de pouvoirs tant que nous ne nous serons pas débarrassés de la *Loi sur les Indiens*.»

SANS COMMENTAIRE

«Pas pour l'instant; je crois que c'est important, mais je n'ai pas le temps d'y réfléchir.»

ENQUÊTE

«Je n'aime pas la structure de cette enquête. On ne nous permet pas de formuler des opinions ni d'y participer. On nous offre fondamentalement des réponses oui ou non. Les questions posées ont tendance à inciter les répondants à se faire une opinion (c'est-à-dire le système d'élections). On énumère fondamentalement quatre changements possibles, mais il n'y a pas d'espace pour en ajouter d'autres qui seraient souhaitables, ni pour formuler d'autres options.»

ANCIENS

«Un conseil des anciens est nécessaire, car les jeunes personnes occupant les postes (chef et conseil) ne sont parfois pas suffisamment responsables envers tous les membres de la collectivité.»

«Les anciens seraient plus altruistes et auraient une vision d'ensemble non limitée à notre propre collectivité.»

«Je veux que la sagesse de nos anciens fasse partie de ces très importantes décisions.»

«Une bonne idée, mais pas tout de suite; personne n'écoute les anciens de toute façon.»

«La réserve est trop petite; il n'y a plus guère d'anciens.»

«Qu'est-ce qu'un ancien? Quelqu'un qui est chronologiquement plus âgé ou quelqu'un qui a accumulé savoir et sagesse tout au long du sentier de la vie? Il y a longtemps, nous avons recherché nos anciens, mais nous ne les avons pas exposés.»

«Peu de gens se présenteraient, car le bingo les intéresse davantage.»

MEMBRES DE LA COLLECTIVITÉ

«Les autochtones (non-membres) devraient être inclus et avoir les mêmes privilèges que les membres.»

«Je crois que tout le monde, quelle que soit la race, devrait avoir le droit de voter à l'égard de questions communautaires, moyennant un permis de résidence dans notre collectivité.»

«Les gens ayant des permis de résidence devraient avoir le droit de vote.»

«Les non-autochtones ne devraient pas être ici.»

PRÉOCCUPATIONS

«Quelle influence l'autonomie gouvernementale aura-t-elle sur les services sociaux?»

«Sommes-nous suffisamment autonomes sur le plan économique pour adopter l'autonomie gouvernementale? Avons-nous besoin de fonds gouvernementaux pour les services? Qui en bénéficiera? Les riches s'enrichiront-ils davantage et les pauvres seront-ils laissés pour compte comme dans la société blanche? Allons-nous structurer notre style de vie par des moyens traditionnels?»

«Les dictateurs me font peur.»

«Les gens qui ont faim de pouvoir me font peur, p. ex. ceux qui ont des emplois à vie.»

«Nous ne sommes pas prêts à nous administrer nous-mêmes. Nous n'avons pas de base économique. La bande (chef et conseil) dépend encore de subventions gouvernementales, etc. Retrouvons-nous les manches.»

«La collectivité n'est pas prête et pas assez scolarisée.»

«C'est effrayant pour l'avenir; si nous manquons d'argent, que se produira-t-il?»

«Il ne faut pas être trop pressé. Il faut établir des mécanismes de vérification pour évaluer le processus. Il faut guérir notre peuple. Il semble parfois que, sous sa forme actuelle, le processus d'autonomie gouvernementale ressemble à un parent qui remettrait toutes les finances d'un ménage dans les mains d'un bébé et s'attendrait à des résultats efficaces.»

«Je ne comprends pas vraiment ce que signifie l'autonomie gouvernementale. Ça me fait un peu peur.»

«Je ne souhaite pas commenter l'autonomie gouvernementale, car je ne pense pas que nous serons jamais prêts pour ça. Je pense que l'autonomie gouvernementale est une façon de se défaire des réserves indiennes. Si elle devient jamais une réalité, nous devons tous vivre comme les Blancs, payer des taxes foncières, de l'impôt sur le revenu et tous les autres genres de taxes qui viennent s'y greffer. Nous ne pouvons pas nous permettre l'autonomie gouvernementale.»

«Si les gouvernements ne respectent pas les traités, pourquoi croire qu'ils respecteront leurs démarches à l'égard de l'autonomie gouvernementale?»

«Je pense à nos anciens, aux familles monoparentales, aux personnes ayant moins d'éducation que les autres, aux bénéficiaires du bien-être social ou à ceux qui occupent des emplois mal rémunérés; j'espère que leurs voix seront également entendues. Depuis 10 ans, j'ai vu un changement : nous sommes passés d'une structure simple empreinte d'un esprit communautaire à un système qui me semble étranger, imposé et distinct de nous. On dirait vraiment que le gouvernement se contente d'appliquer subtilement de petites réformes jusque dans notre collectivité.»

Autonomie gouvernementale — GÉNÉRALITÉS

Fondement pour l'autonomie gouvernementale (sans quoi notre structure s'écroulera)

- 1) Avant de pouvoir aimer notre collectivité, nous devons commencer par nous-mêmes et notre famille (l'amour, c'est l'absence de haine, de jalousie, de peur, etc.).
- 2) Nous devons avoir confiance en nous-mêmes et nous sentir en sécurité pour que cela se reflète sur notre famille et notre collectivité (bonnes relations, paix de l'esprit).
- 3) Nous devons être en bonne santé pour prendre de bonnes décisions.
- 4) Nous devons être financièrement indépendants des gouvernements et des entreprises, ce qui nous donnerait la capacité d'aller où bon nous semble. Tous ces éléments nous donnent le contrôle sur notre propre destinée. Si une brute nous frappe, il faut se défendre. La première fois, on peut subir une raclée, mais si on ne fait rien, on se fera battre chaque fois. Pour chacun de nos choix, il y a un prix à payer et nous devons être prêts à le payer (socialement, économiquement, politiquement et sur le plan environnemental). Il n'y a pas de secret ni de formule magique; il faut y mettre de l'effort et comprendre qu'il y a un prix à payer.»

«La collectivité doit être renseignée au sujet de l'autonomie gouvernementale, de ses conséquences ou processus... même si cela signifie une assistance obligatoire aux ateliers pour le personnel.»

«Si les gens veulent être entendus, ils doivent participer au comité sur l'autonomie

gouvernementale, se rendre à des réunions et se joindre à nos efforts au lieu de se plaindre de n'être pas écoutés.»

«Si quelqu'un pouvait concevoir un livret facile à lire et à comprendre au sujet de l'autonomie gouvernementale!»

«Je suis impatient de voir cette réalité se concrétiser.»

«Le concept doit être expliqué en langage simple, afin d'être mieux compris.»

«Il faut de plus amples renseignements sur l'autonomie gouvernementale.»

«Aucune idée.»

«On n'en parle pas assez; je n'ai jamais rien entendu au sujet de l'autonomie gouvernementale.»

«Pour moi, pour que l'autonomie gouvernementale puisse fonctionner au départ, toute la bande devrait s'entendre sans se quereller ni être en désaccord les uns avec les autres; à titre d'autochtones, nous devons être unis et supprimer cette jalousie qui se manifeste dans toute réserve.»

«Je propose que nous organisions une tribune ouverte sur toutes ces questions, et que l'on permette à tout le monde de se lever et de poser n'importe quelle question, de formuler une préoccupation, des suggestions ou des idées susceptibles de fonctionner. Je me préoccupe aussi du fait que la plupart des employés de la bande, à ma connaissance (sauf erreur) reçoivent leur salaire d'une certaine source de financement gouvernementale. Si nous voulons vraiment couper le cordon ombilical et adopter «l'autonomie gouvernementale», nous devrions également être *entièrement* autonomes, sans quoi nous redevenons une marionnette, gentiment manipulée par le gouvernement. La plupart des renseignements écrits que je reçois ne sont pas rédigés de manière que les profanes puissent les comprendre. Cela ressemble là aussi à un jargon gouvernemental sous une présentation différente. Personnellement, je n'aime pas l'idée que les Premières nations et le gouvernement fédéral doivent s'entendre sur la façon dont *nous* nous gouvernerons nous-mêmes. Nous devrions être ceux qui disent au gouvernement ce que *nous* ferons.»

Enquête hors réserve

SEXE 15 hommes 18 femmes

Groupe d'âge : Hommes Femmes

âge inconnu

État civil	Hommes	Femmes
Marié		
Célibataire		
Divorcé		
Séparé		
Union libre		

Nombre d'enfants : de 0 à 6
 Nombre de personnes dans votre ménage : de 1 à 7

	Hommes	Femmes
Employé (à plein temps)		
Employé (à temps partiel)		
Chômeur		
Propre compte		
Étudiant		

Niveau d'instruction	Nombre de répondants
niveau primaire incomplet	
niveau primaire complet	
niveau secondaire incomplet	
niveau secondaire complet	
niveau postsecondaire incomplet	
niveau postsecondaire complet	

PARTIE I

1. Quelle devrait être la fonction principale du conseil?

Question :	Oui	Non	Indécis
------------	-----	-----	---------

Rédiger des lois
 Administrer les programmes

2. a-i Le conseil devrait-il avoir le pouvoir de rédiger des lois?

Oui
Non
Indécis

2. a-ii Dans l'affirmative, devrait-il y avoir un processus pour faire participer la collectivité aux décisions législatives?

Oui
Non
Indécis

2. b Comment les décisions devraient-elles être prises?

Consensus
Vote majoritaire
Autrement

Note : Le total des chiffres n'est pas de 33 ici car un répondant a choisi les deux mentions «consensus» et «vote majoritaire».

3. Le conseil devrait-il participer à l'administration?

Oui
Non
Indécis

4. Comment le conseil pourrait-il mieux servir votre collectivité?

Nombre de répondants ayant répondu à la question
Nombre de répondants n'ayant pas répondu à la question

Commentaires :

COMMUNICATION

En écoutant les autochtones et en cessant de répartir les gens selon des catégories. Les gens devraient être traités également lorsqu'ils vivent dans des réserves.

Commentaires sur l'information grâce à des communications avec les membres et les comités.

Organiser une tribune ouverte au public de la collectivité.

Ne pas rejeter de réponse sans que l'on connaisse les renseignements correspondants.

Écouter ce que disent les membres de la bande.

PARTICIPATION ET SENSIBILISATION COMMUNAUTAIRES

En travaillant avec la collectivité

Se mêler davantage aux gens

En faisant participer tout le monde, même les autochtones hors réserve

En étant au courant des questions touchant les membres de la collectivité et les personnes hors de celle-ci

En travaillant ensemble pour résoudre tous les problèmes communautaires (adolescents, adultes)

Être disponible au besoin.

ÉDUCATION

Possibilité de faire des études

EMPLOI

S'assurer qu'il y a plus de perspectives d'emploi et des occasions égales pour tous les intéressés.

ÉLECTIONS

Un système d'imputabilité au moment de l'élection. Par exemple, on pourrait examiner la participation des intéressés, les votes recueillis et les propositions futures.

RÉUNIONS

Inviter les membres de la collectivité à participer activement aux réunions du conseil.

Réunions régulières

REPRÉSENTATION

En n'oubliant pas le concept de «gouvernement représentatif». En rendant le pouvoir aux gens.

Être plus représentatif de la collectivité et représenter à la fois les membres de la réserve et hors réserve.

AUTRES COMMENTAIRES

Malheureusement, je n'ai jamais habité dans la réserve, aussi je ne peux pas vraiment commenter cette question, mais je pense que tous les conseils devraient être justiciables, représentatifs et autonomes.

Je ne sais pas car je n'habite pas dans la collectivité.

Cela fait près de 20 ans que je n'ai pas vécu dans la réserve; il y a eu de nombreux changements, mais je ne sais pas exactement ce qui se passe actuellement, etc.

Je ne sais pas au juste comment le conseil dessert la collectivité maintenant parce que je n'habite pas là.

5. Êtes-vous satisfait de l'actuel système d'élection en vertu de la *Loi sur les Indiens*?

Oui
Non
Indécis

Changements

5. a Durée du mandat (pour le chef et les conseillers)

2 ans
3 ans
4 ans
Divers
Indécis

5. b Nombre de conseillers

3 conseillers
4 conseillers
5 conseillers
6 conseillers
Divers
Indécis

5. c Qui peut se porter candidat?

Seulement les membres habitant dans la réserve

Oui
Non
Indécis

Les membres hors réserve

Oui
Non
Indécis

Les membres adoptés

Oui
Non
Indécis

Les employés de la bande

Oui
Non
Indécis

Âge
> 16 ans
> 18 ans
> 21 ans
Indécis

5. d Qui a le droit de voter?

Seulement les membres habitant la réserve

Oui
Non
Indécis

Les membres hors réserve

Oui
Non
Indécis

Les membres adoptés

Oui
Non
Indécis

Les employés de la bande

Oui
Non
Indécis

Âge

> 16 ans
> 18 ans
> 21 ans
Indécis

6. Pensez-vous qu'il devrait y avoir un conseil des anciens?

Oui
Non
Indécis

Dans l'affirmative, quel serait son but?

Donner des conseils
Prendre des décisions
Indécis

7. Comment les jeunes peuvent-ils participer au gouvernement?

Conseil des jeunes
Comité des jeunes
Faire élire un jeune au conseil
Confier la question des jeunes à un membre du conseil
Aucune participation des jeunes
Indécis

COMITÉS PARTIE II

1. Croyez-vous que les comités répondent actuellement aux besoins de la collectivité?

Oui
Non
Indécis

2. D'après vous, comment les comités pourraient-ils être plus efficaces?

IMPUTABILITÉ

Un organisme pour les vérifications de l'imputabilité et la rationalisation.

COMMUNICATION

En écoutant les gens et en faisant de leur mieux.

En laissant parler tous les gens et en les écoutant attentivement.

Communication.

CONTACT COMMUNAUTAIRE

Être en contact avec les membres de la bande, ne pas être trop éloigné.

En faisant participer davantage la collectivité.

RÉUNIONS

En les accueillant aux réunions du conseil et en les invitant à formuler leur opinion.

En formulant des recommandations éclairées.

Une plus grande participation communautaire. Ne pas toujours entendre les mêmes personnes qui assistent aux réunions des comités. La collectivité devrait avoir son mot à dire.

Se mettre plus souvent d'accord ensemble.

PLANIFICATION

Exposer les situations, préciser les besoins de la collectivité.

Utiliser davantage le processus de planification stratégique.

REPRÉSENTATION

Un nombre égal de femmes et d'hommes au sein des comités.

Je crois qu'ils pourraient être plus efficaces s'ils examinaient la façon d'aider les autochtones hors réserve.

MANDAT

Selon le comité, un «code d'éthique» serait peut-être utile pour aider ses membres à prendre des décisions, ainsi que pour réglementer le caractère confidentiel de certaines questions, afin de contribuer à maintenir l'intégrité personnelle et celle du comité. Le code d'éthique devrait être élaboré par le comité établi.

AUTRES COMMENTAIRES

Je ne sais pas.

Je n'habite pas dans la collectivité.

Je ne sais pas vraiment car j'habite hors réserve et je ne reviens que trois ou quatre fois par an.

3. Quelle devrait être la raison d'être des comités?

Donner des conseils
Prendre des décisions
Indécis

4. Devrait-il y avoir un processus pour interjeter appel des décisions prises par les comités?

Oui
Non
Indécis

5. Les comités devraient-ils être officialisés et responsables envers les membres de la collectivité ?

Oui
Non
Indécis

6. Comment devrait-on choisir les membres des comités?

Nommés par le conseil
Élus par les membres
Bénévoles
Indécis

7. Chaque fois qu'une élection est convoquée, faudrait-il dissoudre les comités?

Oui
Non
Indécis

8. Combien de temps une personne devrait-elle être autorisée à faire partie d'un comité?

2 ans
3 ans
4 ans
Divers
Indécis

Commenter la mention «Divers» : jusqu'à ce que le travail des comités propres à un projet soit terminé.

ADMINISTRATION

PARTIE III

1. Qui devrait procéder à l'engagement ou au congédiement d'employés?

Administrateur de la bande
Responsables des programmes
Chef et conseil
Comités
Indécis

2. Qui devrait établir des descriptions de poste?

Administrateur de la bande
Responsables des programmes
Chef et conseil
Comités
Indécis

3. À qui l'administration devrait-elle rendre des comptes?

Membres de la bande et collectivité
Administrateur de la bande
Responsables des programmes
Chef et conseil
Divers
Indécis

Commentaires :

Divers :

1- Conseil des anciens

1- Organisme impartial et neutre élu à partir des représentants régionaux

1- Mamaweswen

4. Qui devrait assumer la responsabilité d'élaborer la politique de la bande?

Membres de la bande et collectivité
Employés de la bande (y compris l'administrateur et les responsables des programmes)
Comités
Chef et conseil
Divers
Indécis

Commentaires au sujet de la mention «Divers» :

2- Anciens

1- Jeunes

1- Comité des politiques

1- Conseiller en politiques

1- Groupes de travail

1- Conseil tribal de North Shore

PRESTATION DES PROGRAMMES ET SERVICES

PARTIE IV

1. a Notre collectivité manque-t-elle de services?

Oui

Non

Indécis

b. Dans l'affirmative, de quels genres?

2- Jeunes

1- Transport (pour les familles monoparentales)

3- Inclusion des membres hors réserve

1- Services de soutien pour les détenus

1- Éducation (notre propre école dans la réserve)

1- Services juridiques

1- Besoins spéciaux

1- Santé mentale

1- De meilleurs services de canalisation d'eau

1- Nouvel équipement du service d'incendies (faute d'argent)

PARTIE V

1. Aimeriez-vous formuler d'autres commentaires au sujet de l'autonomie gouvernementale (spécialement dans le domaine de la structure et des procédures)?

Ont répondu à la question

N'ont pas répondu à la question

Commentaires :

«L'autonomie gouvernementale a été refusée par les autochtones eux-mêmes car ils ont peur de ce que manigancent les conseils tribaux. Ils n'ont jamais eu leur mot à dire par rapport à la formation de ces conseils. Ils veulent être informés au sujet du concept d'autonomie gouvernementale. Il n'y a pas de communication entre les partisans de cette autonomie et les autochtones. Il faut plus de travail en matière de communication.»

«L'autonomie gouvernementale est une question exigeant la participation de tous les membres de la collectivité autochtone. Bien que le gouvernement semble restrictif à ce moment, l'autonomie gouvernementale imposera aux autochtones des limites encore plus strictes après son application.»

«Un délai spécifique pour les élections. Élire la moitié ou le tiers des membres à chaque intervalle comme dans le cas du Sénat américain.»

«J'ai été heureux de recevoir votre trousse d'enquête sur l'autonomie gouvernementale au nom de [...] J'espère que vous n'avez rien contre le fait que j'ai rempli le questionnaire à sa place car cette personne est trop jeune pour en comprendre le contenu. [...] est notre fils depuis que sa mère est morte; aussi je suis très heureux que sa collectivité d'origine ait ainsi tenté de communiquer avec lui.»

«Je suis un nouveau membre et, autant que je sache, jusqu'à présent je n'ai constaté aucune amélioration. Je ne sais pas exactement ce qui arrive et qui dirige quoi, mais j'aimerais en apprendre davantage.»

«J'espère que l'autonomie gouvernementale deviendra une réalité. En ce qui concerne les structures et les procédures, je crois qu'elles devraient être simples et faciles à comprendre et, une fois appliquées, que l'on devrait envoyer à tous les habitants des réserves un livret expliquant quelle est leur situation et ce qui se passe.»

«Dans un système d'autonomie gouvernementale, il devrait y avoir un membre général pour représenter l'intérêt des membres hors réserve car nous ne savons pas quelle politique nous touche; aussi disposons-nous d'un système de communication afin que les membres hors réserve aient une idée des lois qui ont une incidence sur leur affiliation à la bande.»

«Je ne suis pas d'accord avec ces personnes qui nous suggèrent encore ce qu'il faut faire, même si elles acceptent de nous accorder l'autonomie gouvernementale. Je crois que nous devrions nous tenir debout et faire valoir nos droits qui, en réalité, ont toujours été les nôtres et devraient toujours l'être.»

«Je crois fermement que toute la collectivité doit être représentée dans les décisions touchant directement les gens. À l'heure actuelle, les gens habitant hors réserve n'ont guère ou pas de représentation dans le processus décisionnaire. Ces personnes et celles qui sont visées par le projet de loi C-31 sont dans une telle situation à cause des politiques racistes du gouvernement par le passé. Certaines de ces personnes ne peuvent faire partie de la bande car elles n'ont plus de liens avec la collectivité immédiate ou ne parlent plus la langue. En refusant une affiliation selon ces motifs, le conseil ne fait que prolonger les politiques racistes du passé. Les membres hors réserve devraient avoir les mêmes droits que les membres de la réserve, et un représentant hors réserve devrait participer à des décisions comme celles qui touchent les membres de la bande.»

«Il serait agréable de voir des ateliers sur la façon dont les actuels programmes et services sont structurés et élaborés, et sur la façon dont ils répondent aux besoins des gens. Il serait également agréable de voir des évaluations des programmes communautaires afin d'examiner dans quelle mesure ces derniers ne répondent pas aux besoins individuels des gens.»

«Je crois qu'il faudrait tenir compte de tous les aspects de la collectivité (les jeunes, les personnes âgées et tous les autres). Toutefois, cela devrait se limiter aux membres qui habitent dans la réserve.»

«La communication par correspondance est le meilleur moyen de renseigner les gens sur ce qui touche le conseil et l'administration.»

«Pour l'instant, je connais mal la façon dont les choses se déroulent dans une réserve au sujet des différentes lois applicables aux autochtones. À mon avis, de nouveaux programmes seraient avantageux pour tout le monde.»

«Tous les membres des Premières nations, qu'ils habitent dans les réserves ou hors de celles-ci, devraient être autorisés à voter, à formuler leurs préoccupations, etc. Plus de la moitié des membres des Premières nations dans tout le Canada habitent hors réserve. Vous excluez la majorité et leurs droits à titre de Canadiens lorsqu'il s'agit de prendre des décisions sur l'autonomie gouvernementale. Qui sont-ils (les gens habitant dans les réserves) et qu'est-ce qui leur donne le droit de prendre toutes les décisions politiques qui influenceront directement sur toutes les Premières nations, tant dans les réserves qu'en dehors de celles-ci? Leur décision influera

directement sur moi-même, nos enfants, nos petits-enfants, etc. Si vous voulez que l'autonomie gouvernementale fonctionne avec succès, je vous suggère de prendre des mesures pour garantir que tous les membres des Premières nations, spécialement ceux qui habitent hors réserve, peuvent faire usage de leur droit divin (inhérent) de voter. (À mon avis, l'autonomie gouvernementale est une étape très grande et importante pour les Premières nations et je voterai pour elle si elle est bien exécutée.)»

«Quand commençons-nous? Et ne commencez pas sans moi. Mettez en suspens toutes les propositions des Blancs en matière d'autonomie gouvernementale, car elles justifieraient leur mainmise sur nos terres.»

Annexe 4

Résultats des groupes de discussion

Les pages suivantes contiennent les réponses de chacun des quatre groupes de discussion organisés dans le cadre de la présente étude.

Groupe de discussion 1 : 10 personnes de 41 à 60 ans

Groupe de discussion 2 : 11 personnes de moins de 20 ans

Groupe de discussion 3 : 10 personnes de 21 à 40 ans

Groupe de discussion 4 : 9 personnes d'âges multiples

GROUPE DE DISCUSSION N° 1 (de 41 à 60 ans)

QUESTION 1 : Comment le conseil pourrait-il mieux servir votre collectivité?

PLUS GRANDE ACCESSIBILITÉ

Être plus visible et avoir davantage de comptes à rendre à la collectivité.

En rencontrant les membres de la bande pour bavarder, recueillir leurs opinions et discuter de leurs préoccupations, et ce non seulement à l'occasion des réunions du conseil de bande, mais dans le cadre d'un grand rassemblement familial organisé de temps à autre.

RÉUNIONS PUBLIQUES

Organiser un plus grand nombre de réunions avec le grand public.

Organiser un plus grand nombre de réunions publiques pour faire connaître aux gens les activités courantes et prévues.

FORMATION ACCRUE

Une plus grande formation pour les membres de la collectivité

En enseignant aux gens à mieux se servir eux-mêmes

En instruisant les gens

En fournissant une formation en développement économique d'entreprises, etc.

PARTICIPATION COMMUNAUTAIRE

Essayer de travailler avec les gens qui tentent d'aider la collectivité

En faisant participer davantage les gens aux questions importantes et en écoutant leurs idées sur le développement économique

La collectivité et le conseil fonctionnent dans les deux sens; je peux dépendre trop du conseil et négliger d'agir par moi-même.

FAIRE COMPRENDRE l'autonomie gouvernementale

Le conseil doit travailler en vue de l'autonomie gouvernementale sans tenter de l'imposer.

CANDIDATURES

Demander aux candidats de dire ce qu'ils feront pour servir la collectivité s'ils sont élus au conseil.

GROUPE DE DISCUSSION N° 1 (de 41 à 60 ans)

QUESTION 2 : De quels programmes ou services votre collectivité manque-t-elle?

APPLICATION DES RÈGLEMENTS

Le conseil adopte toutes sortes de règlements et de politiques, mais n'a aucun moyen de les appliquer (aucun ramasseur d'animaux).

Il manque une surveillance policière dans notre collectivité.

LIBRE ENTREPRISE

Une épicerie

Une station-service

Un plus grand nombre d'entreprises privées

Des études de marché pour les nouvelles entreprises commerciales

Plus de formation pour mieux faire notre travail

PARTICIPATION DES JEUNES

Programmes pour jeunes

Programmes pour jeunes; leur faire comprendre la *Loi sur les Indiens*, etc.

Participation des jeunes

Je pense que nos jeunes ont besoin d'une certaine sorte de participation dans notre collectivité. Peut-être en aidant à nettoyer ou à couper les broussailles. Il faut leur enseigner à travailler.

Inviter les élèves du niveau secondaire aux réunions du conseil de bande ou à celles de tous les comités.

PERSONNES ÂGÉES

Plus de soins à domicile pour les personnes âgées.

Du bénévolat, p. ex. rendre visite aux personnes âgées.

DIVERS

Il faut un programme de santé mentale.

Une clinique du diabète pour éduquer les gens et leur montrer à vivre avec

Un plus grand nombre de programmes conçus pour différents groupes d'âge.

Améliorer le service de lutte contre les incendies.

GROUPE DE DISCUSSION N° 1 (de 41 à 60 ans)

QUESTION 3 : D'après vous, qu'est-ce que l'autonomie gouvernementale?

AUTOSUFFISANCE

Avoir l'autonomie gouvernementale, c'est nous occuper de nos propres affaires. Sommes-nous prêts?

C'est un mode de vie autonome.

C'est la clé de l'autosuffisance future de nos peuples.

C'est vivre notre propre vie.

C'est prendre nos propres décisions.

C'est travailler vers le renforcement de soi.

C'est être capable de gérer nos propres budgets d'éducation et d'autres programmes.

Pour moi, ça veut dire payer des impôts.

C'est travailler à se soutenir soi-même.

C'est gérer nos propres affaires et administrer nos propres programmes en appliquant nos propres règlements et politiques.

C'est l'autodétermination.

IDENTITÉ

Les gens agissent et décident par eux-mêmes des moyens à prendre pour survivre en tant que peuple, être accepté comme un être humain mais différent et être en mesure de subvenir à ses propres besoins et d'affirmer son identité.

Ne pas être une marionnette «anishnabe».

GROUPE DE DISCUSSION N° 2 (moins de 20 ans)

QUESTION 1 : Comment le conseil pourrait-il mieux servir votre collectivité?

TRAVAUX PUBLICS

Construire de meilleures maisons

Réparer le feu de circulation devant la maison du chef

Placer de meilleurs feux de circulation le long de Walk House Bay et sur cette autre route

Placer un plus grand nombre de feux de circulation là où ils sont nécessaires

Réparer les routes devant le centre

Réparer les routes

Ils devraient réparer les routes

PLUS D'ACTIVITÉS POUR LES JEUNES

Offrir un plus grand nombre de perspectives pour les jeunes, c'est-à-dire des voyages, des sports, des films

Le conseil devrait dépenser de l'argent pour des activités sportives.

Installer une autre salle de jeux électroniques

Installer une nouvelle salle de jeux électroniques

Trouver un lieu de rassemblement pour les adolescents afin qu'ils ne deviennent pas des fauteurs de trouble. Il faut quelque chose d'intéressant.

Établir un lieu de rassemblement pour les adolescents.

Organiser des réunions hebdomadaires pour les étudiants et les adolescents.

Installer une salle de jeux électroniques à proximité pour mettre de la vie dans le coin.

UNE PLUS GRANDE SENSIBILISATION DES JEUNES

Ils peuvent préparer les jeunes à l'avenir (conseils, emplois).

Je crois personnellement que le conseil devrait aider davantage les étudiants (jeunes adultes) et nous informer de ce qui se passe, afin que nous aussi puissions avoir une opinion sur la façon de devenir les chefs de file, en vue de préparer un meilleur avenir pour nos gens et la collectivité.

Le conseil pourrait faire en sorte que les jeunes participent davantage aux activités communautaires.

Aider les jeunes à être conscients de ce qui se passe dans la collectivité.

UNE PLUS GRANDE ACTION ENVIRONNEMENTALE

Je crois que les membres du conseil devraient demander et, le plus tôt possible, organiser une certaine forme de recyclage dans la réserve, afin que celle-ci ne devienne pas le prochain dépotoir.

Nous enseigner comment notre bande peut améliorer sa façon de vivre, c'est-à-dire par le recyclage, les questions relatives à l'environnement comme la couche d'ozone.

GROUPE DE DISCUSSION N° 2 (moins de 20 ans)

QUESTION 2 : De quels programmes ou services votre collectivité manque-t-elle?

PROBLÈMES DES JEUNES

Une ligne d'écoute téléphonique pour les jeunes en difficulté ou qui ont besoin de parler avec quelqu'un en qui ils auraient confiance.

Programme des A.A.

Consommation d'alcool par des mineurs

Organiser plus d'activités pour tout le monde, afin qu'ils aient autre chose à faire que de boire.

DE MEILLEURS EMPLOIS POUR LES ÉTUDIANTS

Je pense que les programmes qui devraient être établis ou favorisés davantage sont destinés aux étudiants; en outre, il faudrait changer les règles des emplois d'été pour étudiants.

Je crois que nous devrions organiser des emplois pour tout l'été au lieu de réserver ceux-ci aux personnes ayant un bon dossier de présence, ce qui est injuste.

Offrir des emplois après l'école pendant l'année scolaire.

Les travailleurs de bande ont trop de congés.

Organiser des emplois d'été plus longs.

Faire en sorte que notre collectivité se rassemble et communique ensemble.

Organiser des programmes afin que soyons plus occupés et que les étudiants et les jeunes ne s'ennuient pas. Et engager des gens qui soient disposés à faire le travail. On éviterait ainsi de recourir à des gens qui ne finissent pas ce qu'ils entreprennent.

Prendre une décision et la mener à terme.

Des emplois d'été plus longs et plus nombreux pour tout le monde.

INSISTER SUR LA CULTURE

Enseigner aux jeunes les activités traditionnelles en faisant intervenir les anciens.

Un plus grand nombre d'activités autochtones traditionnelles.

Notre collectivité manque de rassemblements autochtones comme des pow-wows, des sueries et d'autres activités traditionnelles.

Activités pour les jeunes

LOISIRS

Trouver un endroit pour que les jeunes puissent se rassembler (p. ex. salle de jeux électroniques, restaurant)

Trouver de meilleurs endroits pour permettre aux enfants de jouer (p. ex. terrains de jeu, plages)

Construire un plus gros magasin.

Danses pour jeunes adultes (avec présentateur de disques ou orchestre).

Organiser davantage de loisirs pour les étudiants.

GROUPE DE DISCUSSION N° 2 (moins de 20 ans)

QUESTION 3 : D'après vous, qu'est-ce que l'autonomie gouvernementale?

ÊTRE DIRIGÉ PAR LES SIENS

L'autonomie gouvernementale, c'est le fait pour les autochtones d'assumer leurs propres actions sans avoir besoin d'aide de la part des Blancs.

Je crois que c'est le fait que chaque collectivité soit dirigée par ses propres leaders, sans rien recevoir du gouvernement du Canada.

Je crois que l'autonomie gouvernementale consiste à être dirigé par notre propre chef de file sans aide du gouvernement canadien.

L'autonomie gouvernementale, c'est une ville ou un lieu soumis à l'autorité de ses propres habitants.

C'est être en mesure d'assumer ses finances (p. ex. protection de l'enfance, allocations familiales, etc.).

PRENDRE SES PROPRES MESURES

Pour moi, l'autonomie gouvernementale consiste à nous permettre de décider par nous-mêmes et à régler nos propres problèmes.

Cela signifie que la collectivité doit rédiger ses propres lois et avoir sa propre police constituée des membres de sa propre bande.

C'est faire en sorte que la collectivité prenne ses propres mesures pour s'aider.

PLUS GRANDE SENSIBILISATION COMMUNAUTAIRE

Je crois que l'autonomie gouvernementale est déjà une réalité. Je ne sais pas au juste car on n'en parle pas assez entre adultes.

C'est le fait d'avoir notre propre gouvernement, quel que soit le rôle de celui-ci.

GROUPE DE DISCUSSION N° 3 (de 21 à 40 ans)

QUESTION 1 : Comment le conseil pourrait-il mieux servir votre collectivité?

Sensibilisation communautaire

En apprenant à écouter les enfants et en transmettant les connaissances pour le bien de tous.

Le conseil effectue des suivis sur les questions et les préoccupations qui lui sont présentées.

Le conseil est élu de manière à être bien orienté dans sa structure d'organisation et ses descriptions de poste.

Une plus grande communication avec la collectivité, de manière à refléter l'ouverture et l'imputabilité de tous les membres de la bande.

Mieux communiquer avec la collectivité

Être plus accessible pour discuter avec les gens

Le conseil devrait mieux connaître tous les membres de la bande et les résidents de la collectivité.

De meilleures réunions

Faire en sorte que les réunions soient moins officielles et faire quelque chose pour favoriser la participation communautaire.

Assister aux réunions des comités auxquels ils sont affectés

Désigner certains membres du conseil pour assister aux réunions

Logement

Fournir un plus grand nombre de logements

Disposer d'un plus grand nombre de logements pour la collectivité

Relations publiques

Expliquer les processus décisionnels afin que tout le monde sache clairement ce qui se passe

Sensibiliser la collectivité à ce qui arrive dans la réserve (journaux, etc.)

Publier des bulletins bimensuels informant les résidents des activités et de l'ordre du jour du conseil

Visibilité

Le conseil doit contribuer aux activités de la collectivité, être visible.

Passer plus de temps dans la collectivité

Effet proactif

Défendre leurs convictions

Ressembler davantage à un groupe de pression en ce qui concerne les services et installations nécessaires

Justice et lois

Travailler en vue de notre propre système judiciaire, qui nous permettrait d'appliquer nos propres lois.

Relations humaines

Rester en dehors de la vie privée de ses membres

Améliorer nos relations humaines et l'éducation grâce à l'apprentissage de l'autonomie fonctionnelle pour tous les âges

Représentation

Un plus grande nombre de membres au sein du conseil

GROUPE DE DISCUSSION N° 3 (de 21 à 40 ans)

QUESTION 2 : De quels programmes et services votre collectivité manque-t-elle?

Écoles

Écoles dans la réserve

Aucune école

Police

Application de la loi

Programmes de surveillance policière

Surveillance policière

Service de police

Aucun service de police

Agent d'application de la loi

Surveillance policière

Ordre public

Câblodistribution

Câblodistribution et communication pour nous renseigner sur notre position dans le monde

Notre câblodistribution

Communication dans tous les services

Services aux jeunes

Travailleur pour les jeunes

Programmes et services pour les jeunes

Un plus grand nombre de programmes pour la participation des jeunes

Services de santé

Travailleurs en santé mentale

Santé et conditionnement physique

Accessibilité immédiate aux soins médicaux

De meilleurs soins aux adultes

Logement

Une nouvelle subdivision pour le logement

Des logements temporaires suffisants (un immeuble d'appartements?)

Services d'emploi

Counselling en matière d'emploi

Counselling en matière d'emploi

Bénévoles

Des bénévoles à l'esprit ouvert

Taxi

Transport public vers des services à l'extérieur du village

Ressources naturelles

De meilleurs programmes dans le domaine des ressources naturelles

Note : Certains participants se sont dits préoccupés du nombre de réponses similaires à une question. Le groupe a déclaré qu'une telle situation ne reflétait pas nécessairement les priorités de la collectivité. Par exemple, la réponse d'un groupe à une question a suscité un grand nombre de réponses exposant la nécessité d'une surveillance policière. Le groupe a reconnu qu'il pourrait s'agir d'un service nécessaire, mais qu'il ne fallait pas lui donner la priorité sur d'autres préoccupations moins souvent citées.

GROUPE DE DISCUSSION N° 3 (de 21 à 40 ans)

QUESTION 3 : D'après vous, qu'est-ce que l'autonomie gouvernementale?

Autonomie gouvernementale

Autodétermination

Participation

Répondre aux besoins de nos gens

Choisir notre propre destinée

Le droit à l'autodétermination sans intervention d'une force extérieure quelconque

Une collectivité autonome

Le fait de rédiger nos propres lois et politiques selon les besoins de la collectivité

Le contrôle de nos propres services et programmes

Nous gouverner nous-mêmes dans tous les aspects de notre vie

Éliminer de façon originale le ministère des Affaires indiennes afin d'avoir un meilleur accès aux fonds et aux services

Dépasser l'autogestion déléguée pour nous gouverner nous-mêmes dans notre sphère de compétence

Action communautaire

Exercer nos propres droits

Défendre fermement nos convictions à titre d'autochtones

Établir nos propres structures et procédures pour notre propre gouvernement

Produire nos propres revenus pour nous permettre d'être financièrement autonomes

RECONNAISSANCE

La véritable histoire du territoire et de ses habitants sera justifiée.

Reconnaissance de la souveraineté des Ojibways

VALEURS

Compréhension

Discipline

Responsabilité

Bonne volonté

CRAINTES

Des conflits entre les Indiens

Plus de bureaucratie et de formalités pour les autochtones

Abolition de tous les territoires et de toutes les ressources des réserves

Que les riches s'enrichissent et les pauvres s'appauvrissent

GROUPE DE DISCUSSION N^o 4 (âges multiples)

QUESTION 1 : Comment le conseil pourrait-il mieux servir votre collectivité?

TRADITIONS

Retrouver l'usage de la langue autochtone dans notre collectivité; des réunions publiques où la cérémonie du foin d'odeur remplacerait le Notre Père

Reconnaître nos anciens pour les conseils et les suggestions qu'ils peuvent prodiguer

COMMUNICATION

Mise à jour hebdomadaire ou bihebdomadaire pour se renseigner davantage sur les problèmes et les préoccupations

Être plus au courant de ce qui se passe dans la collectivité (réunions, bulletins, rassemblements culturels)

Visites à domicile aux membres de la collectivité dans le cadre des fonctions d'un conseiller, afin de recueillir leurs opinions

Le conseil doit être visible dans notre collectivité.

REPRÉSENTATION

Faire participer les jeunes

Reconnaître les préoccupations de nos jeunes et de nos anciens, nommer un membre expressément pour ces deux catégories de personnes

Le conseil devrait être constitué de trois différents groupes d'âge (les 15 à 25 ans, les 25 à 40 ans et les 40 à 70 ans).

RÉUNIONS

Aucune réunion à huis clos

Un plus grand nombre de réunions publiques

Demander aux membres de la collectivité de participer davantage et d'assister davantage aux réunions mensuelles

S'occuper davantage des besoins des membres de la bande, par exemple de *politiques* régissant les besoins.

EMPLOI

Souplesse dans la création d'entreprises de bande et la stimulation de l'emploi

Se familiariser avec les programmes actuels dans la réserve avant de prendre des décisions

Introduire un plus grand nombre de programmes

LEADERSHIP

Sélection de bons dirigeants pour le plus grand bien de tous

GROUPE DE DISCUSSION N° 4 (âges multiples)

QUESTION 2 : De quels programmes et services votre collectivité manque-t-elle?

SOINS DE SANTÉ

Bureau d'optométriste

Clinique dentaire

Soins aux malades chroniques

Service d'ambulance

Un programme de santé mentale. Un counselling à long terme pour les particuliers.

JEUNES

Programmes de désintoxication

Un plus grand nombre de programmes à l'intention de nos jeunes

Programmes de développement des enfants et des jeunes, promouvoir l'estime de soi

Programmes sur les effets de la toxicomanie et de l'alcoolisme

Programmes spécifiquement orientés vers les problèmes des jeunes, travailleur pour les jeunes

LOGEMENT

Un service d'hébergement pour les résidents célibataires

ÉCONOMIE

Programmes pour entrepreneurs

Institut financier

Créer des programmes et des possibilités de travailler à son propre compte pour aider notre collectivité à fonctionner selon ses moyens

Financement et formation d'entreprises

Assiette fiscale

Économie

Service de combustibles et de mécanique

Emploi

Autobus scolaire qui fournirait de l'emploi aux gens

PATRIMOINE CULTUREL

Un coordonnateur du patrimoine culturel pour enseigner les activités traditionnelles

Histoire de notre collectivité

Programmes de conservation des langues autochtones

Centre d'apprentissage traditionnel pour tous les membres de la collectivité

ÉDUCATION

Enseignement

Chercher de nouveaux moyens de financement pour l'éducation de nos enfants

POLICE

Service de police

Surveillance policière

SERVICES SOCIAUX

Services correctionnels, extension, maisons de transition, détention

Services juridiques

Un service reconnu de placement en foyer nourricier pour les enfants autochtones

Programmes à domicile en cas de crise

ANCIENS

Un plus grand nombre de programmes et une participation accrue pour nos anciens

GROUPE DE DISCUSSION N° 4 (âges multiples)

QUESTION 3 : D'après vous, qu'est-ce que l'autonomie gouvernementale?

FISCALITÉ

C'est commencer à payer des taxes dans les réserves et hors de celles-ci.

PROPRIÉTÉ

L'autonomie gouvernementale consiste à diriger notre propre collectivité.

La capacité pour tous les membres d'avoir leur mot à dire dans ce qui est souhaitable pour nous et de ne pas laisser quelqu'un d'autre nous dicter une ligne de conduite

Les gens exercent un pouvoir, rédigent des politiques et fournissent des services.

Capacité de vendre nos logements

Avoir notre propre monnaie

FINANCEMENT

L'autonomie gouvernementale nous fera perdre nos subventions à l'éducation et nos sources de financement.

?

Qu'est-ce que c'est?

Peut-on appliquer l'autonomie gouvernementale simplement en modifiant certaines définitions?

Effrayant.

JUSTICE

Notre propre système judiciaire

Nos propres forces militaires

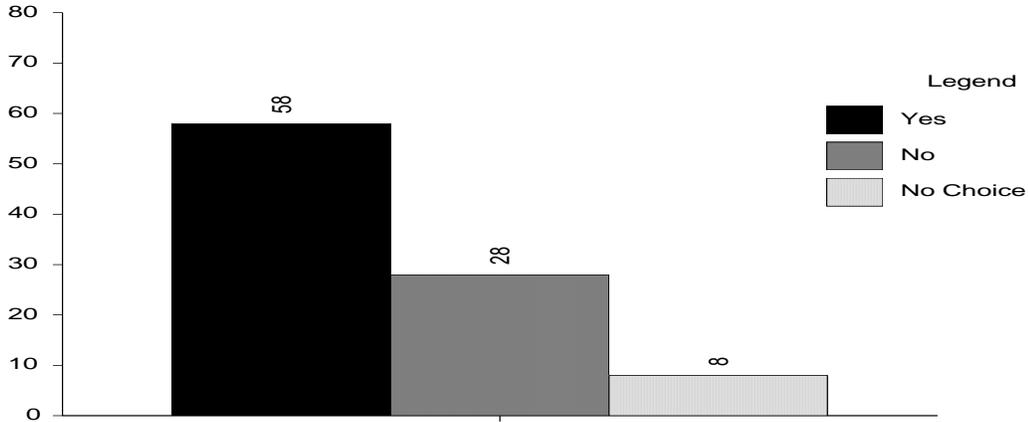
PERTE DES DROITS ISSUS DE TRAITÉS

L'autonomie gouvernementale est semblable à une société non autochtone.

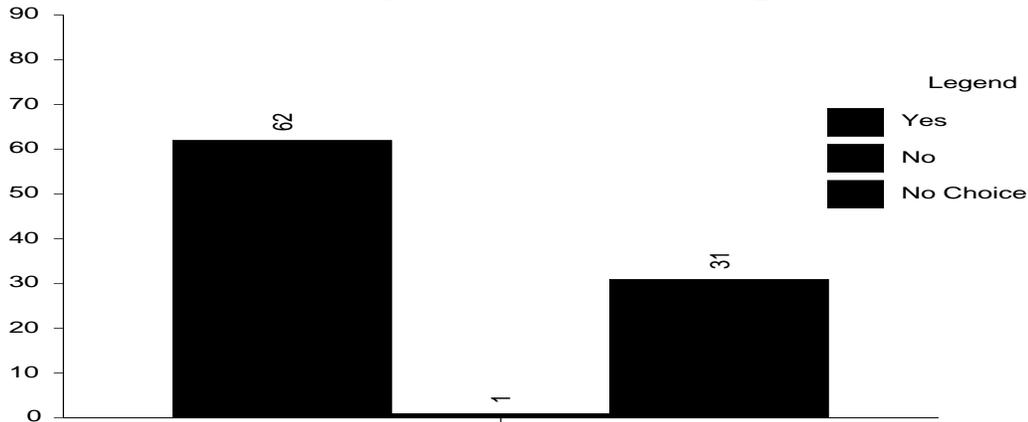
Finis les fonds obtenus grâce aux traités

Annexe 5
Résultats de l'enquête — Graphiques

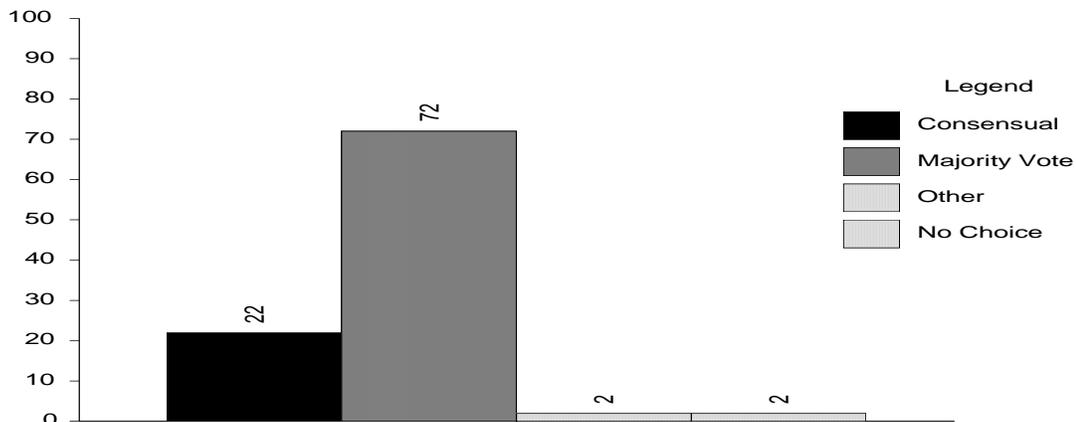
Should Council have the power to make laws?



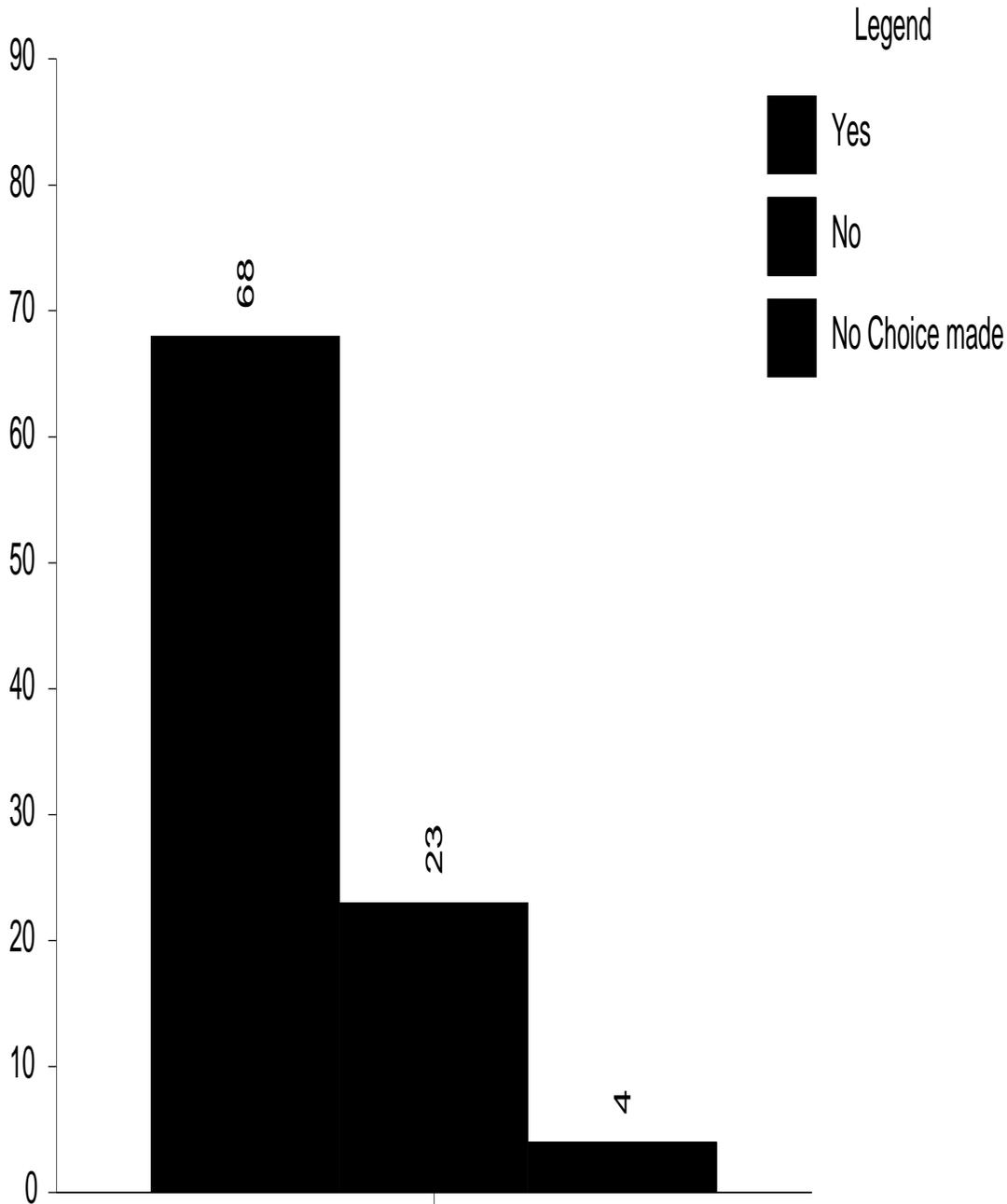
If yes, should there be a process to involve the community in Law-Making decisions?



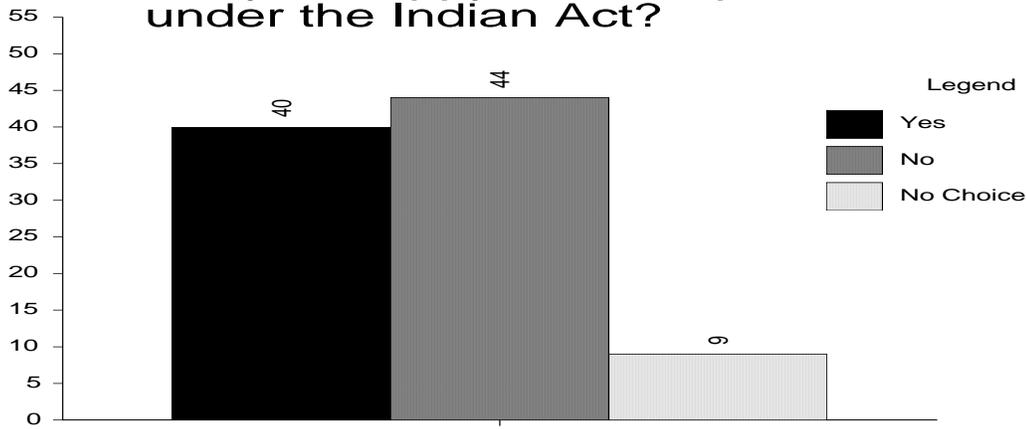
How should decisions be made?



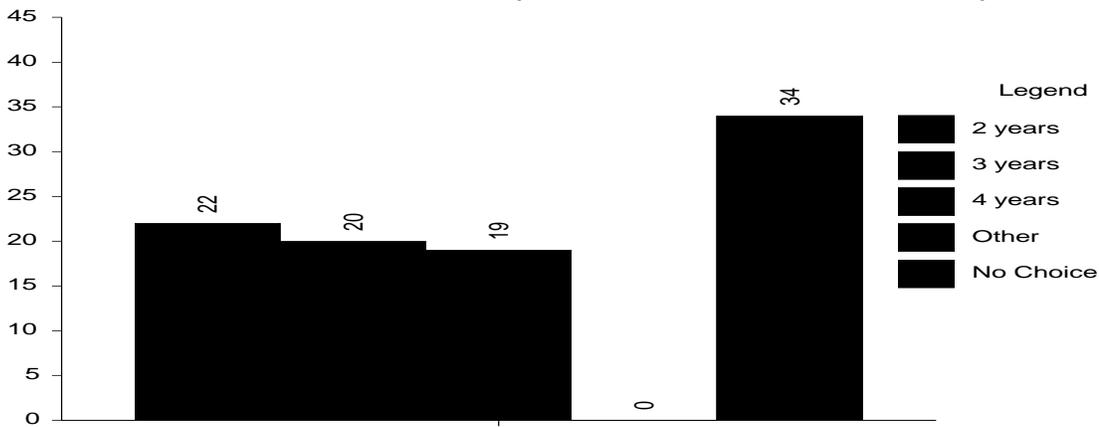
Should council be involved in administration?



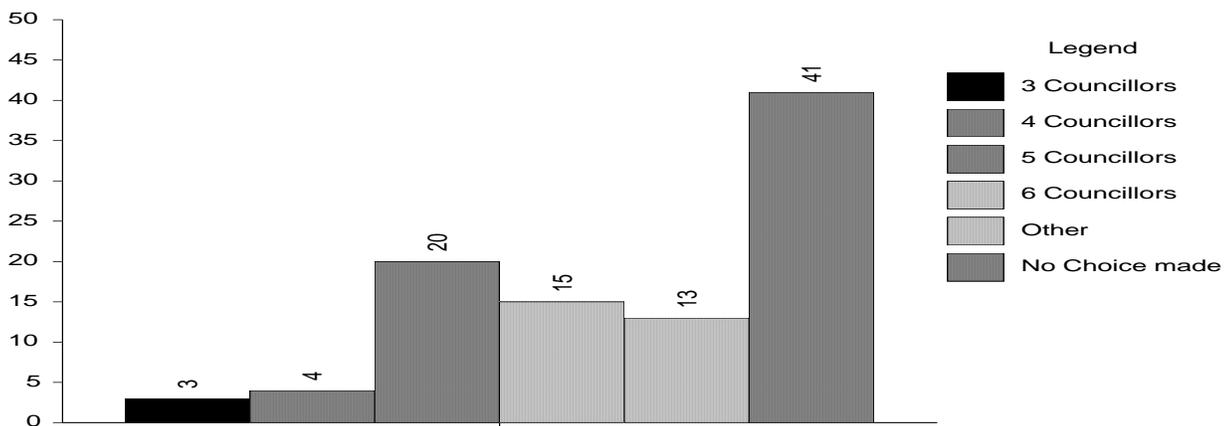
Are you happy with the present election system under the Indian Act?



Term of Office (for Chief & Council):

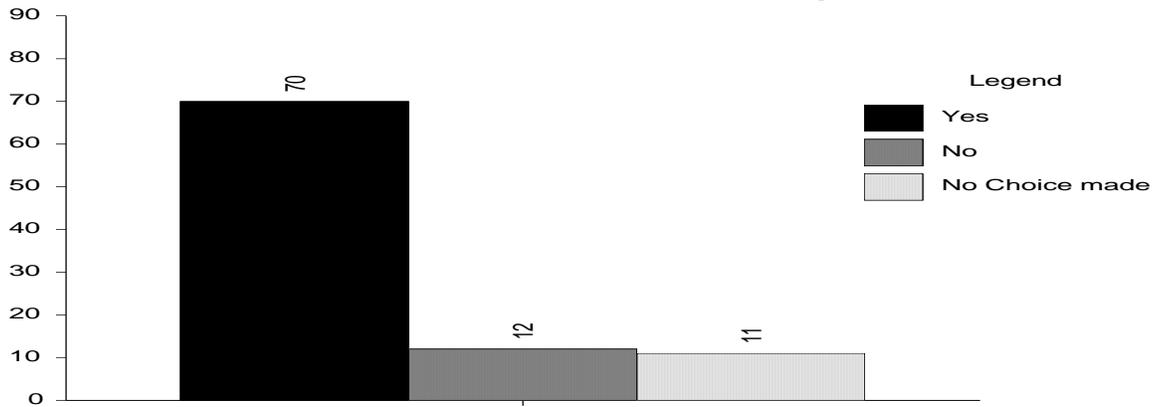


Number of Councillors:

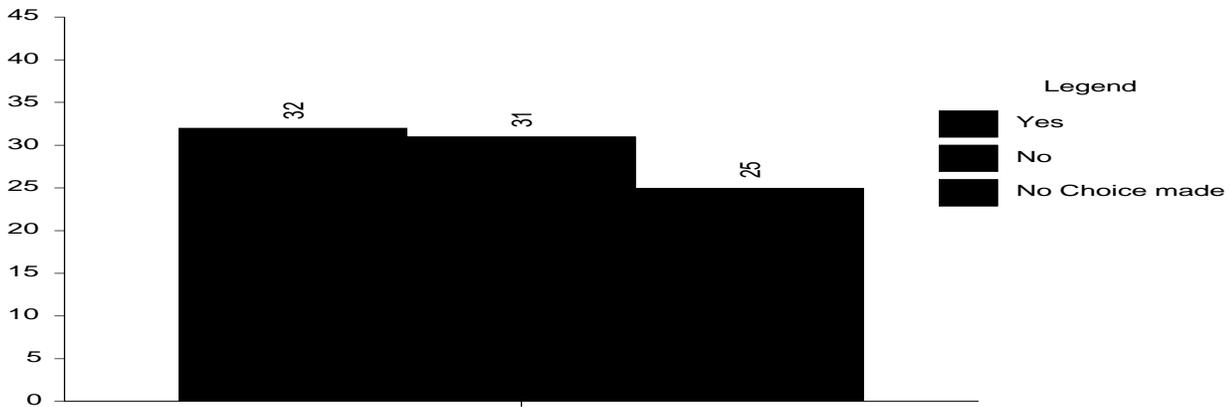


Who is eligible to run for office?

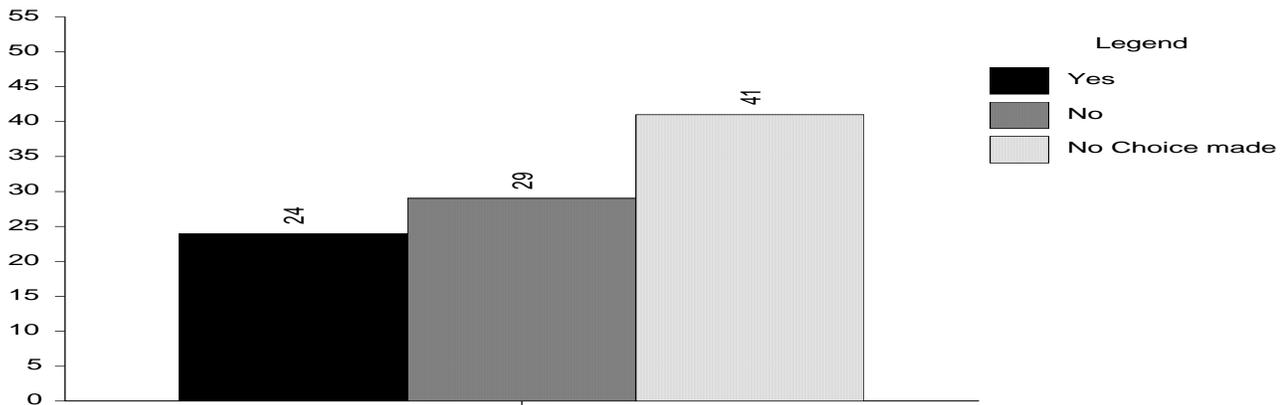
On Reserve Members Only:



Include Members Off Reserve:

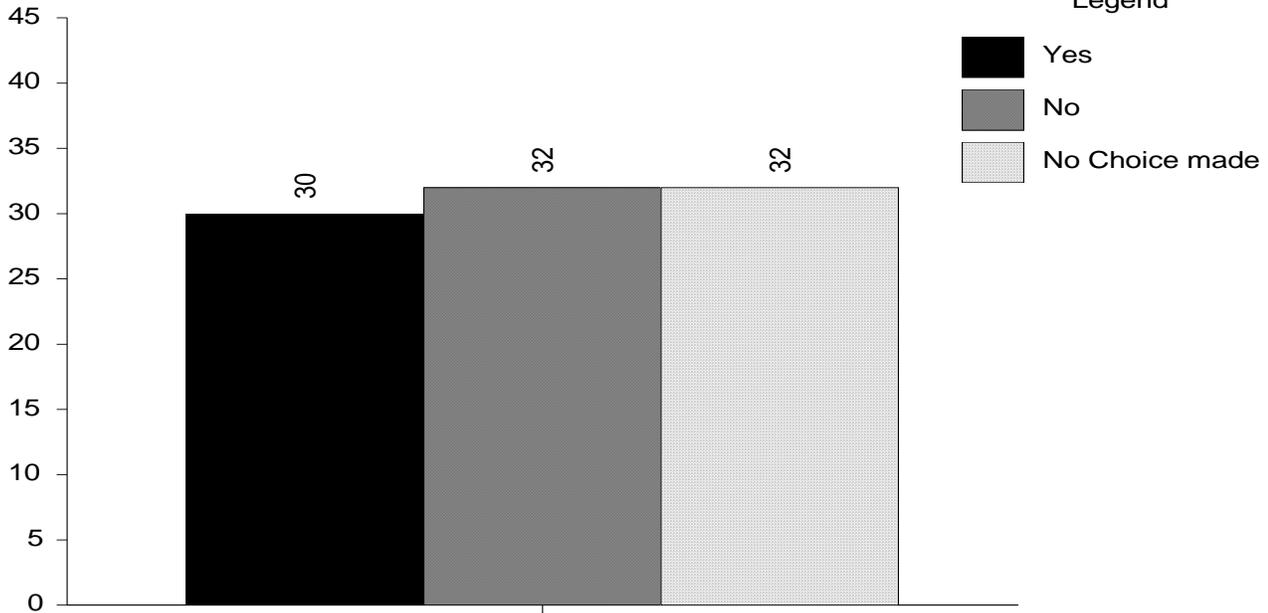


Adopted Members:

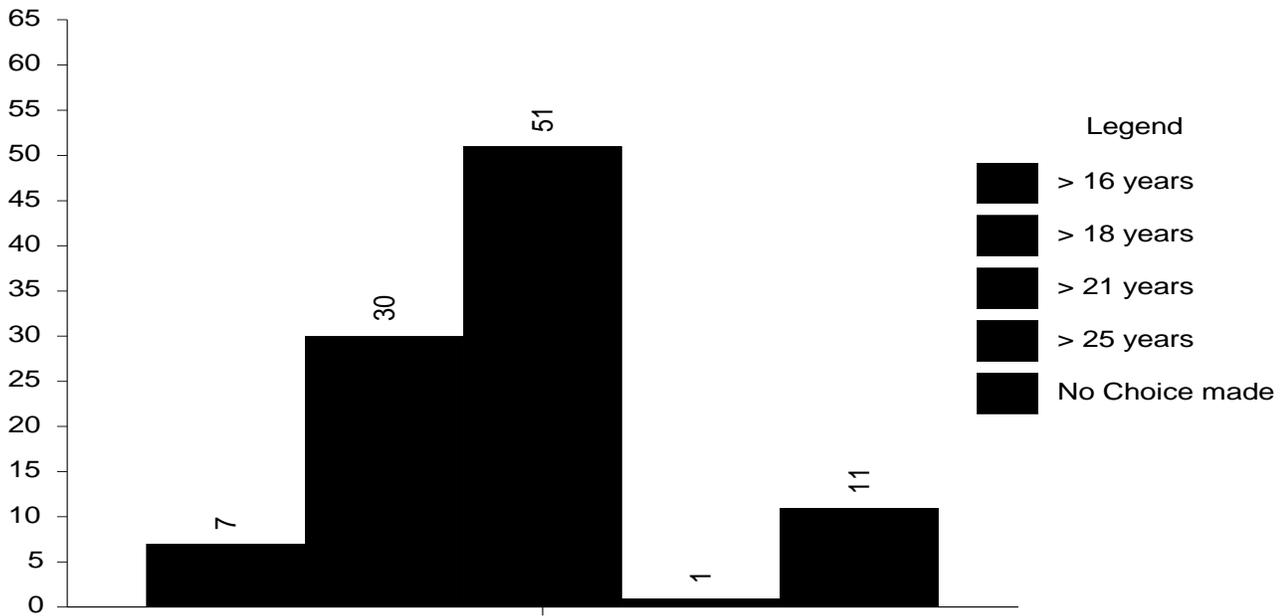


Who is eligible to run for office?

Band employees:

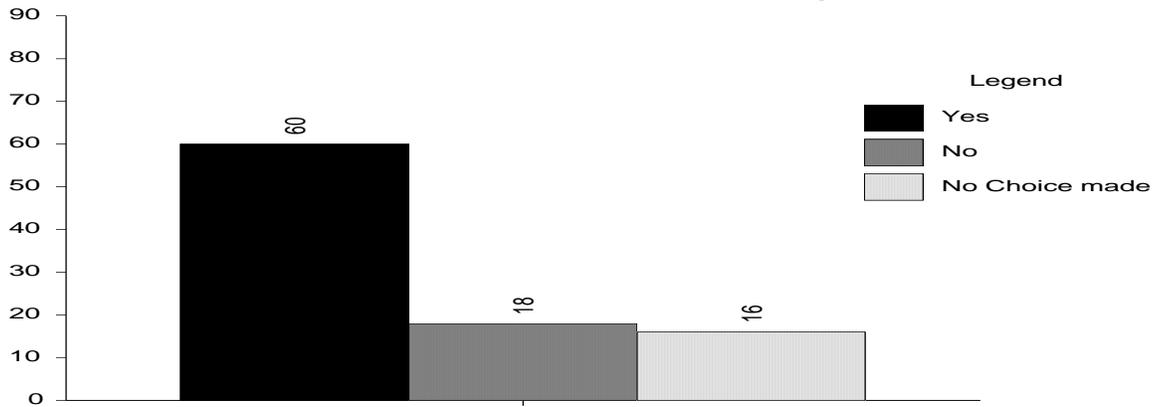


Age

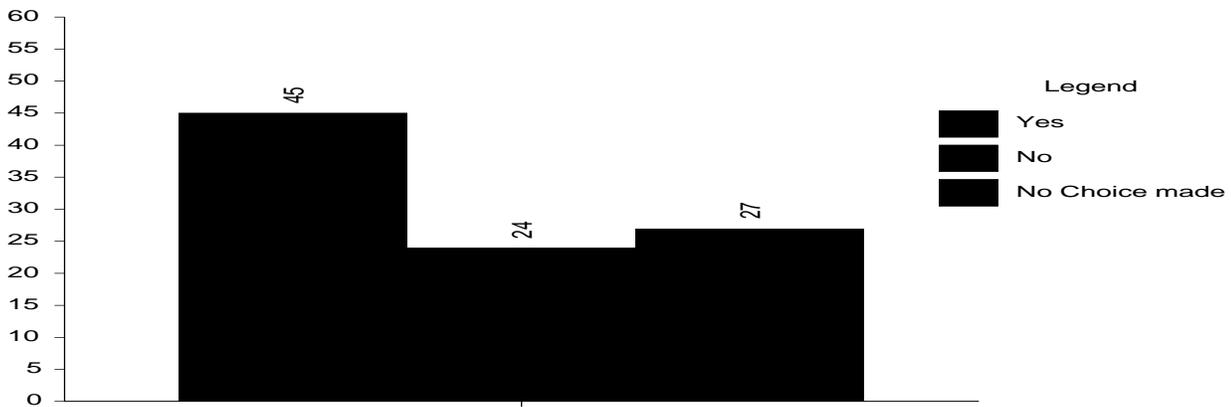


Who is eligible to vote?

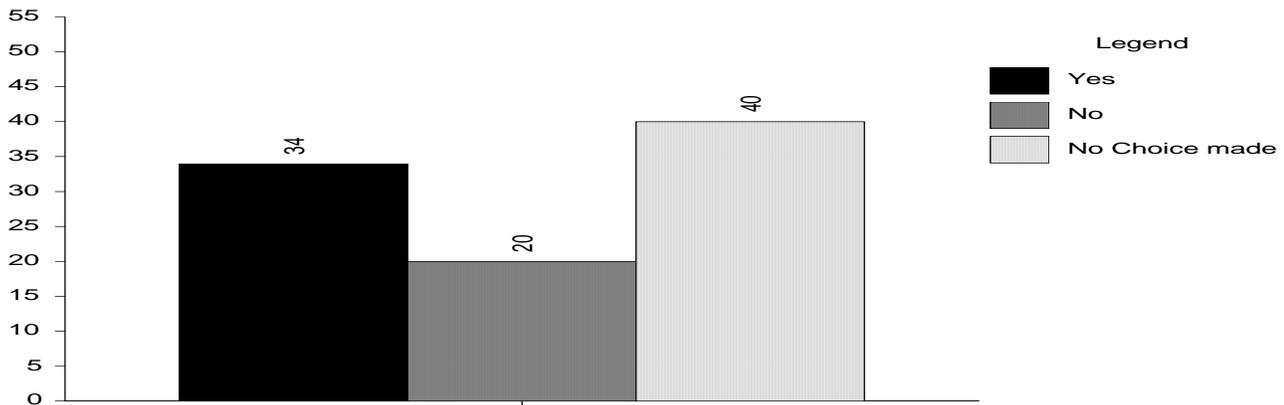
On Reserve Members Only:



Include Members Off Reserve:

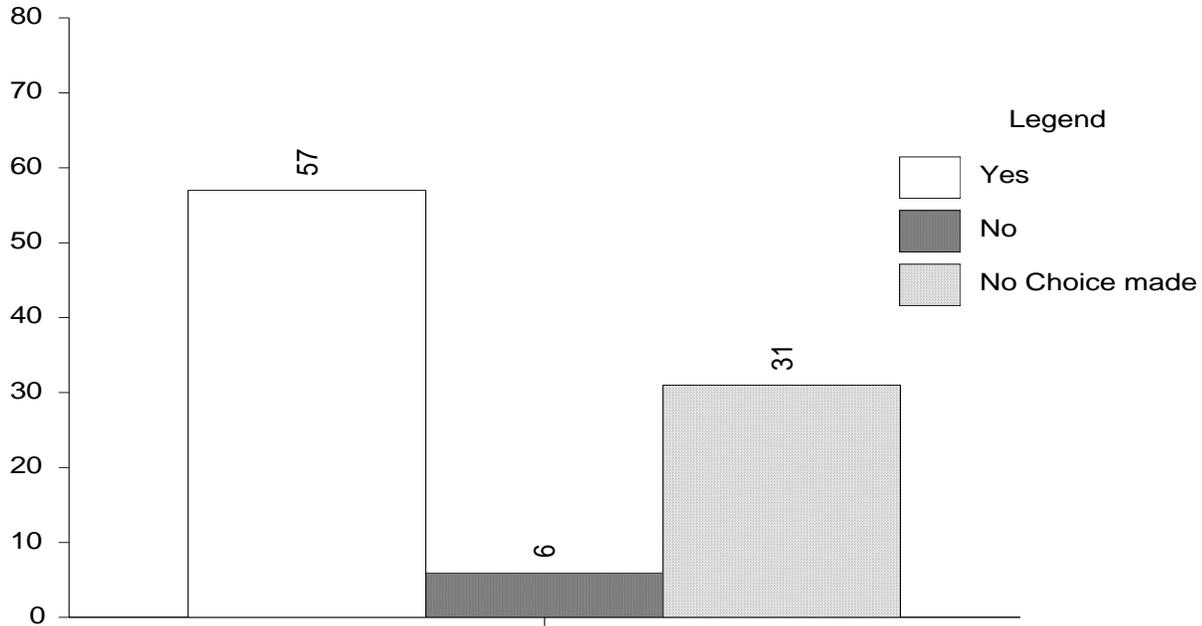


Adopted Members:

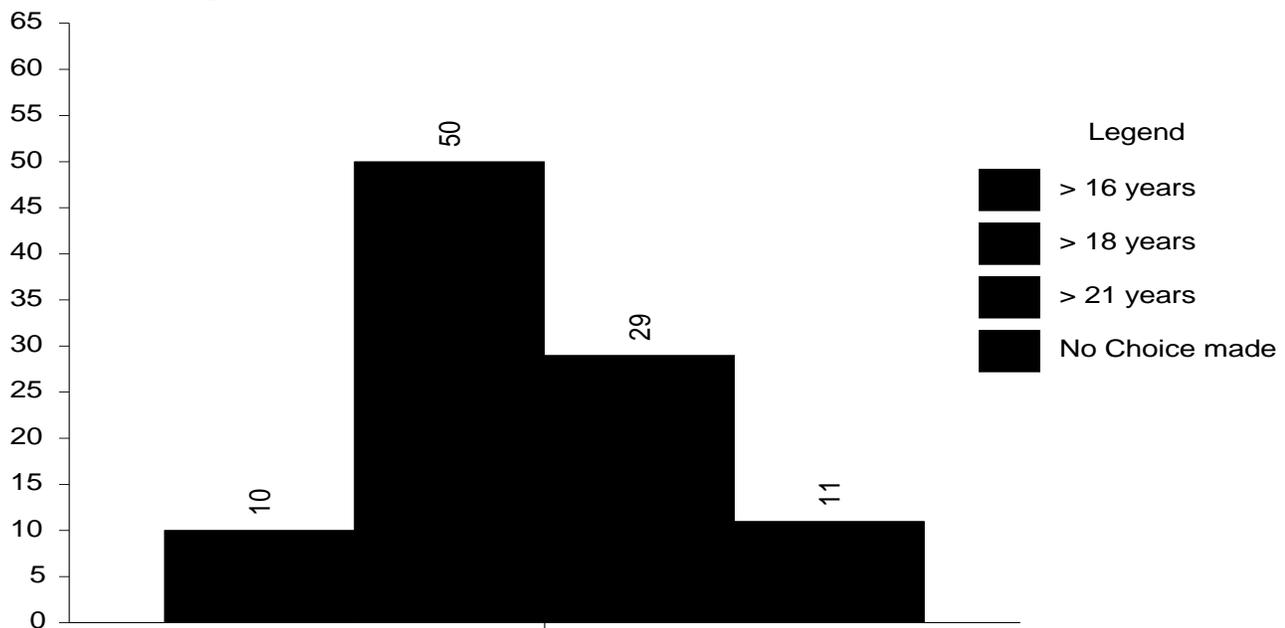


Who is eligible to vote?

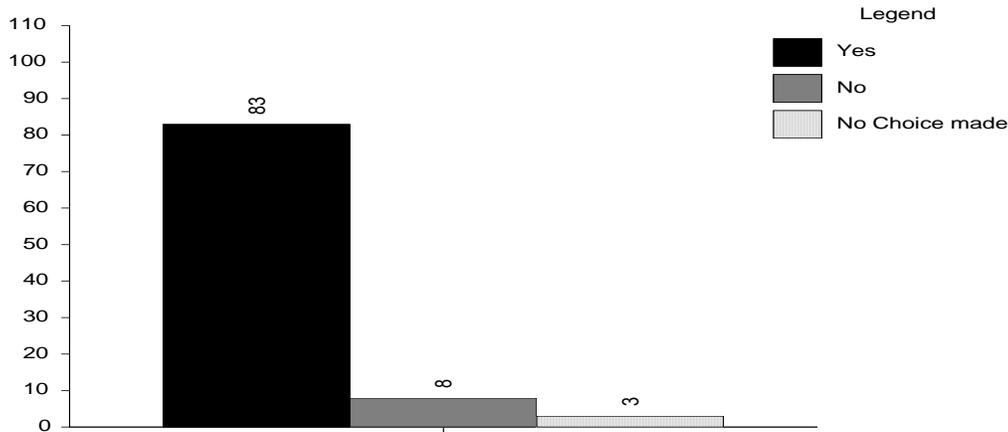
Band employees:



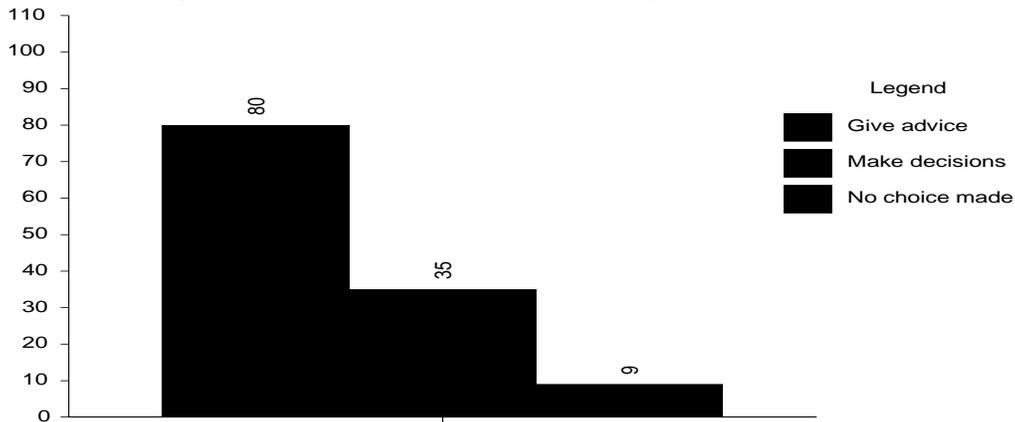
Age



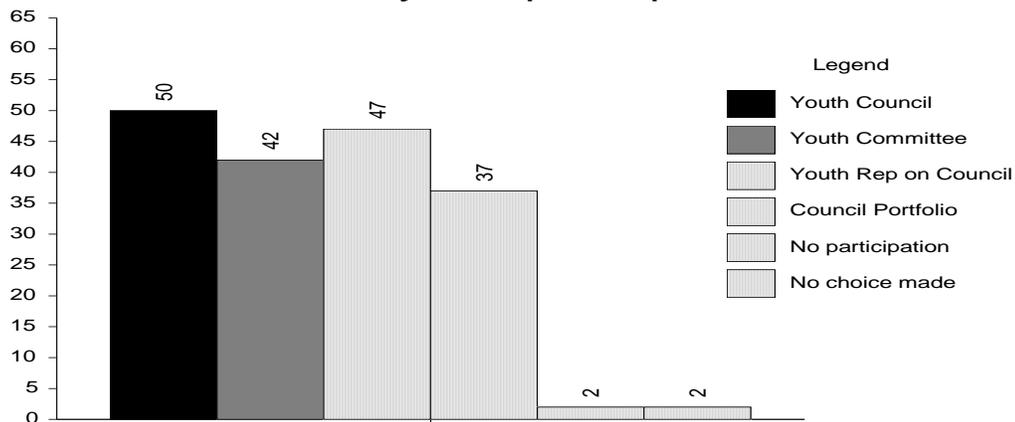
Do you think there should be an Elders Council?



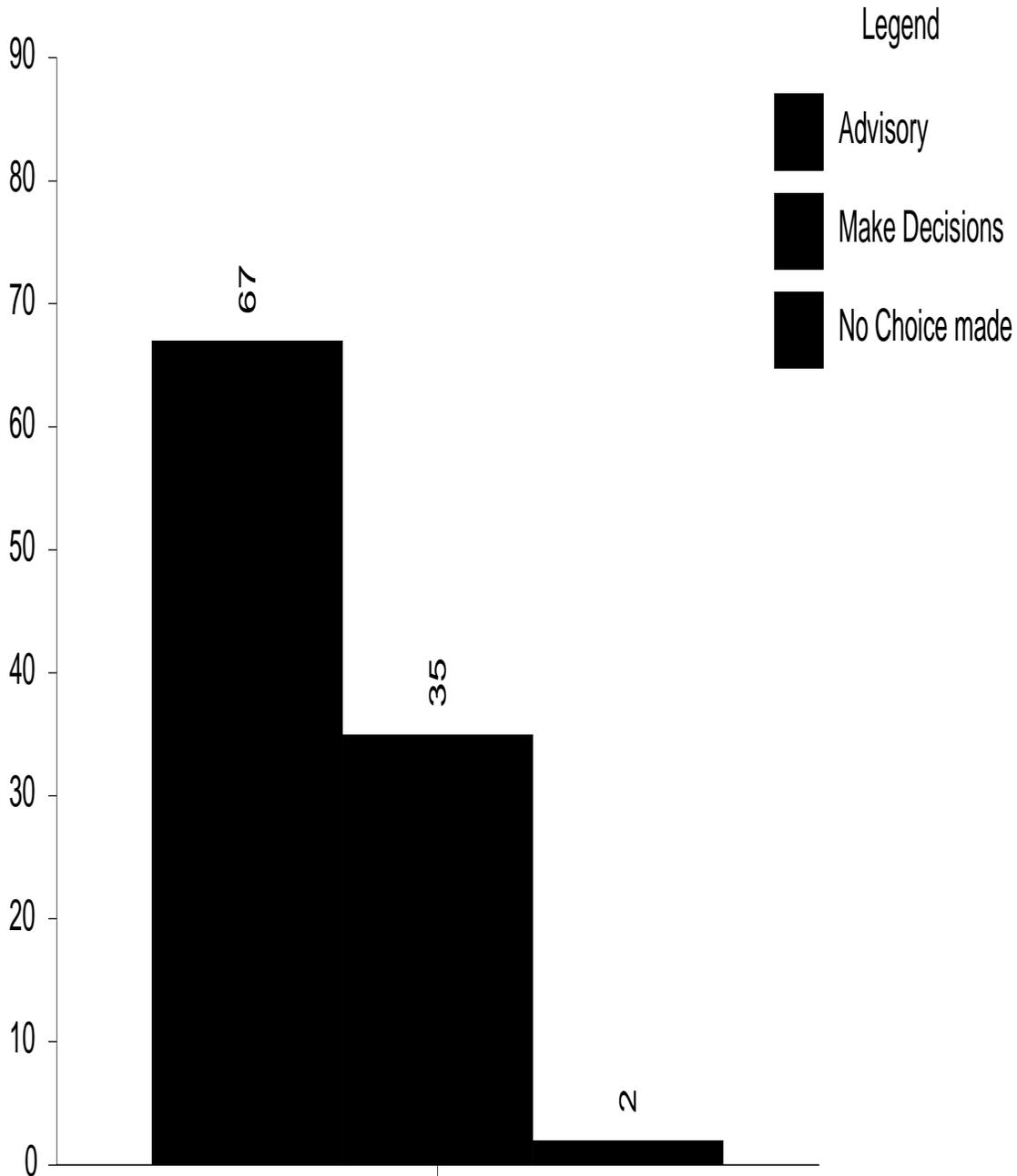
If yes, what would be its purpose:



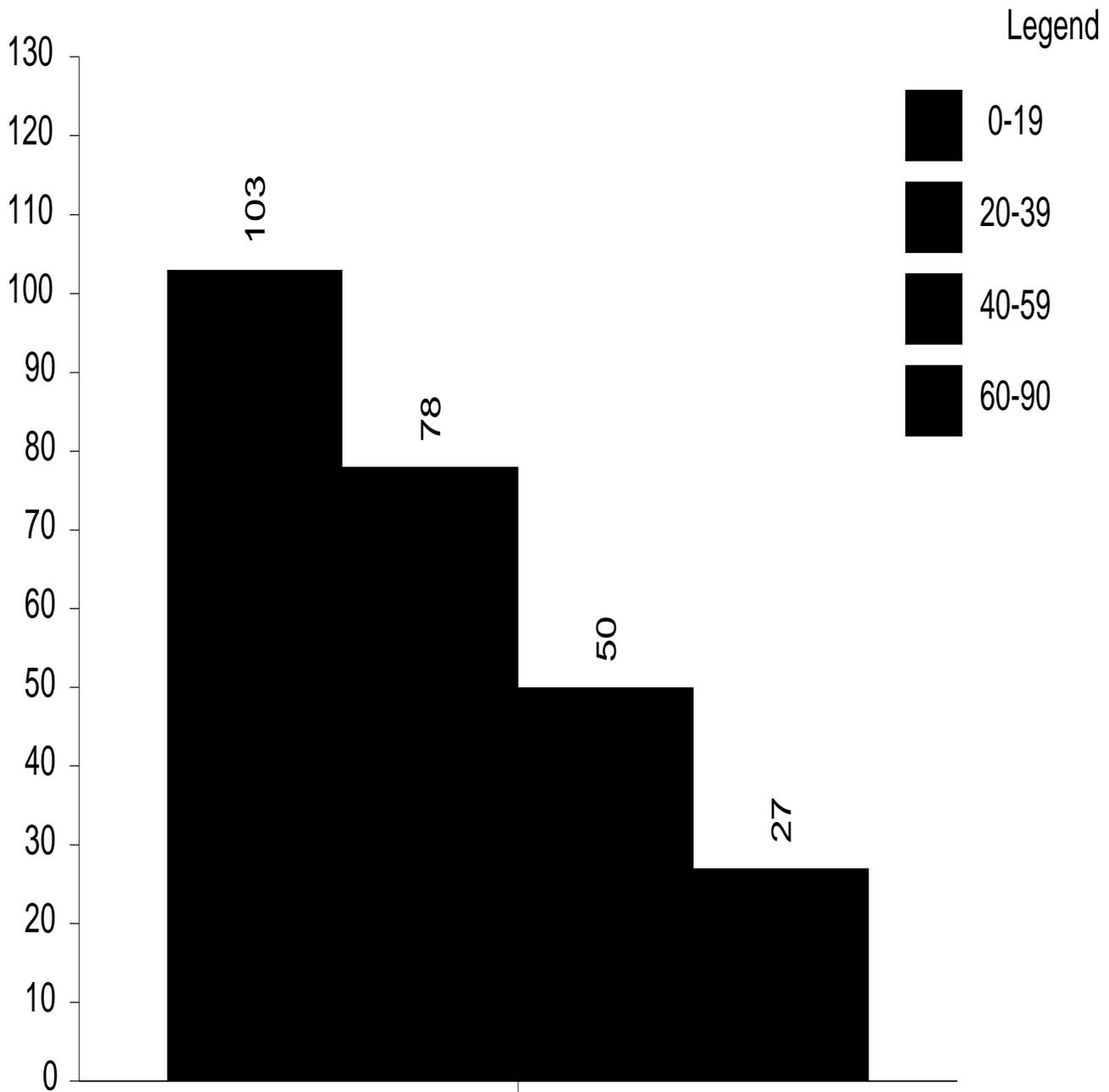
How can the youth participate in Government:



What should be the purpose of Committees?



Age Group Distribution



Le conseil devrait-il avoir le pouvoir de rédiger des lois?

Légende

Oui

Non

Indécis

Dans l'affirmative, devrait-il y avoir un processus pour faire participer la collectivité aux décisions législatives?

Légende

Oui

Non

Indécis

Comment les décisions devraient-elles être prises?

Légende

Consensus

Vote majoritaire

Autrement

Indécis

Le conseil devrait-il participer à l'administration?

Légende

Oui

Non

Indécis

Êtes-vous satisfait de l'actuel système d'élection en vertu de la *Loi sur les Indiens*?

Légende

Oui

Non

Indécis

Durée du mandat (pour le chef et les conseillers) :

Légende

2 ans

3 ans

4 ans

Divers

Indécis

Nombre de conseillers

Légende

3 conseillers

4 conseillers

5 conseillers

6 conseillers

Divers

Indécis

Qui peut se porter candidat?

Seulement les membres habitant la réserve :

Légende

Oui

Non

Indécis

Les membres hors réserve :

Légende

Oui

Non

Indécis

Les membres adoptés :

Légende

Oui

Non

Indécis

Qui peut se porter candidat?

Les employés de la bande :

Légende

Oui

Non

Indécis

Âge

Légende

> 16 ans

> 18 ans

> 21 ans

> 25 ans

Indécis

Qui a le droit de voter?

Seulement les membres habitant la réserve :

Légende

Oui

Non

Indécis

Les membres hors réserve :

Légende

Oui

Non

Indécis

Les membres adoptés :

Légende

Oui

Non

Indécis

Qui a le droit de voter?

Les employés de la bande :

Légende

Oui

Non

Indécis

Âge

Légende

> 16 ans

> 18 ans

> 21 ans

Indécis

Pensez-vous qu'il devrait y avoir un conseil des anciens?

Légende

Oui

Non

Indécis

Dans l'affirmative, quel serait son but?

Légende

Donner des conseils

Prendre des décisions

Indécis

Comment les jeunes peuvent-ils participer au gouvernement?

Légende

Conseil des jeunes

Comité des jeunes

Faire élire un jeune au conseil

Confier la question des jeunes à un membre du conseil

Aucune participation

Indécis

Quelle devrait être la raison d'être des comités?

Légende

Consultatif

Prendre des décisions

Indécis

Distribution des groupes d'âge

Légende

0 à 19 ans

20 à 39 ans

40 à 59 ans

60 à 90 ans

Annexe 6

Chercheurs du projet

Darlene Angeconeb fait partie de la première nation Lac Seul dans le nord-ouest de l'Ontario. Elle a étudié les sciences politiques durant deux ans au Collège universitaire d'Algoma à Sault Ste. Marie et possède l'expérience antérieure de recherche en matière de droits autochtones et de traités, en langue autochtone (ojibway) ainsi qu'en ressources sur les autochtones. Darlene a effectué des interviews, a participé aux groupes de discussion et a préparé le présent document intitulé «Anishnabe Niigaanziwin» avec l'aide de Neewin Noding.

Germaine et Arthur Elliott de Neewin Noding Incorporated. Neewin Noding sont des mots anishnabe signifiant «quatre vents». Neewin Noding est une entreprise internationale de consultation privée qui offre une aide technique et une planification stratégique à n'importe quelle Première nation, tribu, organisation autochtone ou à n'importe quel gouvernement qui demande ses services. Neewin Noding a aidé la première nation de Serpent River avec ce projet en formant les chercheurs, en donnant une orientation générale à ce projet de recherche, en animant les groupes de discussion et en contribuant à rassembler le projet d'examen à toutes ses étapes.

Arthur «Butch» Elliott fait partie des Chippewas de la bande Nawash à Cape Crocker (Ontario). Il a plus de 20 ans d'expérience des réalisations relatives aux autochtones dans le bassin des Grands Lacs, notamment dans le domaine du développement économique, politique et communautaire. Il a favorisé le développement de la gestion dans le gouvernement et l'administration de la bande, et a rédigé plusieurs rapports importants dans ce domaine. À titre d'ancien chef des Chippewas de la première nation Nawash, il connaît bien les questions contemporaines auxquelles doivent faire face les autochtones d'aujourd'hui.

Germaine Trudeau Elliott fait partie des Chippewas de la bande Nawash à Cape Crocker. Elle a l'expérience du développement communautaire, de l'élaboration de programmes, de la gestion et de l'administration. Elle a reçu son baccalauréat en sociologie en 1988 et est associée dans des entreprises privées depuis les cinq dernières années.

Rosalind Johnston fait partie de la première nation de Serpent River. Elle a été d'abord engagée à titre de coordonnatrice de l'autonomie gouvernementale pour la première nation de Serpent River au cours de l'été de 1991. Elle a étudié la gestion et l'économie à l'Université de Guelph durant un an. Depuis les étapes initiales de ce projet, elle a fourni aux chercheurs l'orientation et les renseignements complémentaires relatifs à l'initiative d'autonomie gouvernementale du Conseil tribal de North Shore.

Andrew «Tater» Meawasige fait partie de la première nation de Serpent River et, au moment de ce projet de recherche, a été engagé comme assistant à la coordonnatrice de l'autonomie gouvernementale. Il a participé à ce projet en exécutant des interviews et en aidant les groupes de discussion.

Première nation de Serpent River. Sans l'aide du personnel de cette Première nation, du chef et du conseil, ainsi que de son comité d'autonomie gouvernementale, de même que des gens qui ont participé à ce projet, ce dernier n'aurait pas été possible. Miigwetch!

Bibliographie

North Shore Tribal Council. *Framework Agreement Package*. Cutler : North Shore Tribal Council, 1991.

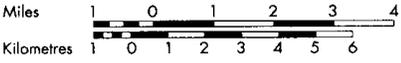
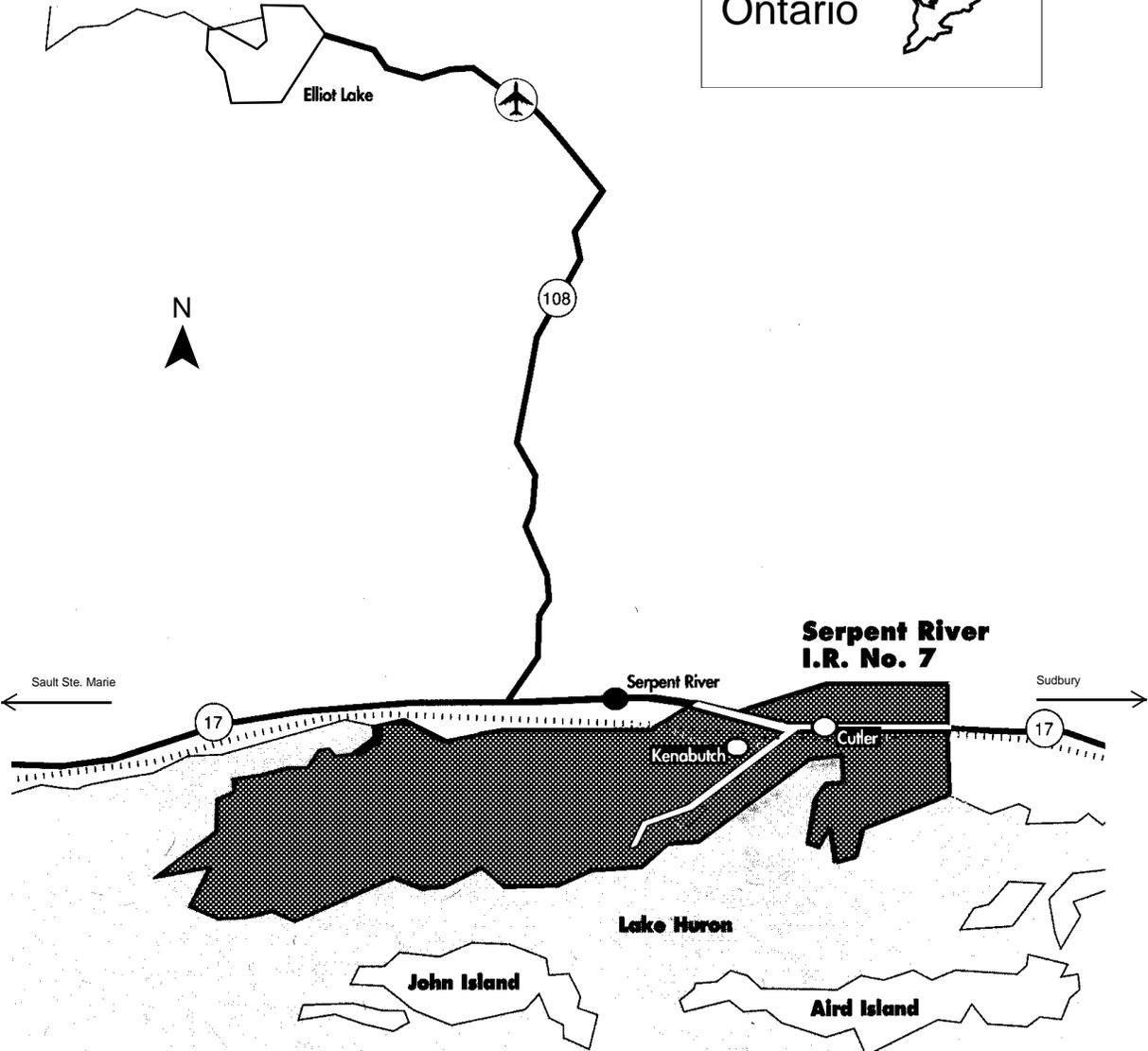
North Shore Tribal Council. *Sub-Agreement in Principle — Procedures in Government*. Cutler : North Shore Tribal Council, 1993.

North Shore Tribal Council. *Sub-Agreement in Principle — Structures of Government*. Cutler : North Shore Tribal Council, 1992.

North Shore Tribal Council. «The North Shore First Nations and North Shore Tribal Council Self-Government Initiative». Cutler : North Shore Tribal Council, sans date.

Serpent River First Nation. *Kenabutching Newsletter — Special Edition*. Cutler : Serpent River First Nation, 1992.

SERPENT RIVER I.R. NO.7



Access: reserve is on Lake Huron, approximately 40 km east of Blind River on Hwy. 17

- Airport
- Reserve land
- Highway
- Railway